

  
**MOTTET & DUCLOS**  
**TISSOT**

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

**PROCES - VERBAL DE DESCRIPTION**

**EXPEDITION**

**D2200372**

**DATE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE VINGT CINQ MAI**

**DEMANDEUR :**

A la requête de la **BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**, Société Anonyme à capital variable dont le siège social est 14, Boulevard de la Trémouille 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro de SIREN 542 820 352, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice domiciliés en cette qualité audit siège.

Pour qui domicile est élu au cabinet et constitution d'avocat est faite en la personne de **Maître Céline JULIAND**, Avocat au Barreau de THONON LES BAINS, demeurant 5, Rue de l'Hôtel Dieu à 74200 THONON LES BAINS.

Et ayant pour avocat plaidant la **SCP LANCELIN & LAMBERT**, Avocats au Barreau de DIJON, demeurant Résidence Darcy, 4, Rue du Docteur Maret à 21000 DIJON.

PROPRIETES NON BATIES				
Section	N° du plan	N° de Voirie	Nom de la voie ou lieu-dit	Contenance
F	809	1201	RTE D'HIRMENTAZ	22 a 66 ca
F	3459		HIRMENTAZ NORD	3 a 24 ca
F	3460		HIRMENTAZ NORD	2 a 93 ca

Etant préalablement intervenu le 07 avril 2022 pour procéder au procès-verbal de description des biens immobiliers saisis, je n'avais pu mener à bien ma mission, les locataires des différents appartements

étant absents malgré une sommation d'assister à la description qui leur avait été signifiée le 22 mars 2022.

En outre, présent sur place le 07 avril 2022 m'a refusé l'accès aux biens dont à la jouissance.

Agissant en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par Monsieur le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de THONON LES BAINS en date du 26 avril 2022 autorisant l'ouverture forcée des deux appartements ci-dessus cités,

Me suis à nouveau transporté ce jour à 08 heures 30, Route des Neiges, 1199, Route d'Hirmentaz à BELLEVAUX (Haute-Savoie), assisté de deux Gendarmes de la Brigade de Gendarmerie de BOEGE (Haute-Savoie), conformément à l'article L.142-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, de

Serrurier de la SAS ACHILLE DEPANNAGE sise à SALLANCHES (Haute-Savoie), et en présence de

Diagnostiqueurs, agissant pour le compte du CABINET DEFIM - GAVARD LEROY, Ingénierie, Etudes Techniques, dont le siège social est 346, Route de la Tour à PEILLONNEX (Haute-Savoie), qui ont pour mission d'effectuer le métrage et d'établir les diagnostics suivants :

- Amiante,
- Electricité,
- Diagnostic de performance énergétique,
- Etat des risques et pollutions.

j'ai constaté ce qui suit :

PROPRIETES NON BATIES				
Section	N° du plan	N° de Voirie	Nom de la voie ou lieu-dit	Contenance
F	809	1201	RTE D'HIRMENTAZ	22 a 66 ca
F	3459		HIRMENTAZ NORD	3 a 24 ca
F	3460		HIRMENTAZ NORD	2 a 93 ca

Etant préalablement intervenu le 07 avril 2022 pour procéder au procès-verbal de description des biens immobiliers saisis, je n'avais pu mener à bien ma mission, les locataires des différents appartements

étant absents malgré une sommation d'assister à la description qui leur avait été signifiée le 22 mars 2022.

En outre, présent sur place le 07 avril 2022 m'a refusé l'accès aux biens dont à la jouissance.

Agissant en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par Monsieur le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de THONON LES BAINS en date du 26 avril 2022 autorisant l'ouverture forcée des deux appartements ci-dessus cités,

Me suis à nouveau transporté ce jour à 08 heures 30, Route des Neiges, 1199, Route d'Hirmentaz à BELLEVAUX (Haute-Savoie), assisté de deux Gendarmes de la Brigade de Gendarmerie de BOEGE (Haute-Savoie), conformément à l'article L.142-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, de

Serrurier de la SAS ACHILLE DEPANNAGE sise à SALLANCHES (Haute-Savoie), et en présence de

Diagnostiqueurs, agissant pour le compte du CABINET DEFIM - GAVARD LEKUY, Ingénierie, Etudes Techniques, dont le siège social est 346, Route de la Tour à PEILLONNEX (Haute-Savoie), qui ont pour mission d'effectuer le métrage et d'établir les diagnostics suivants :

- Plomb,
- Amiante,
- Electricité,
- Gaz,
- Diagnostic de performance énergétique,
- Etat des risques et pollutions.

j'ai constaté ce qui suit :

La propriété de l'une superficie de 2883 m<sup>2</sup> est située au cœur de la station de ski d'Hirmentaz à une altitude de 1200 mètres en bordure des pistes (photographie " Géoportail " et plan cadastral en annexe).

Photographie n° 1 en annexe : vue d'ensemble de la propriété.

Elle comprend :

- Un bâtiment principal dénommé « BÂTIMENT A » comprenant deux constructions accolées, l'une côté Sud-Ouest de trois niveaux en structure béton avec façades en bardage bois et toiture multi-pans recouverte de bardeaux bitumineux accueillant principalement un restaurant et une brasserie et l'autre côté Sud-Est, de quatre niveaux en maçonnerie avec toit terrasse composés d'anciennes chambres d'hôtel dont certaines ont été transformées ou sont en cours de transformation en appartements.

- Un bâtiment annexe dénommé « BÂTIMENT B » et anciennement « Hôtel Le Panoramik » situé côté Nord, construit en maçonnerie avec toit deux pans sur quatre niveaux avec seize chambres désaffectées.

Une grande cour en partie goudronnée se trouve entre les deux bâtiments.

## A L'EXTERIEUR DU BATIMENT A

En annexe :

- Photographie n° 2 : vue de la façade Sud.
- Photographie n° 3 : vue de la façade Sud-Est.
- Photographie n° 4 : vue des façades Nord.
- Photographie n° 5 : vue de la façade Nord de la partie Sud-Ouest du bâtiment A.
- Photographies n° 6 et 7 : vues de la façade Nord de la partie Sud-Est du bâtiment A.
- Photographie n° 8 : vue de la façade Sud-Ouest.
- Photographie n° 9 : vue de la terrasse en façade Sud.
- Photographies n° 10 et 11 : vues de l'entrée principale.

## A L'INTERIEUR DU BATIMENT A COTE SUD-OUEST

Sur place devant l'entrée du bâtiment, le Gérant de [REDACTED] qui arrivait avec son véhicule en a refusé l'accès et s'est enfermé à l'intérieur.

Après ouverture forcée et remplacement du cylindre de la porte d'entrée par [REDACTED] et son employé, [REDACTED] a refusé l'ouverture d'autres portes internes dont celle de la réception nécessitant l'intervention des Gendarmes.

Il a été procédé à l'ouverture forcée d'autres portes internes dont celles de pièces fermées à clef.

Cet immeuble était auparavant exploité en hôtel-bar-restaurant par [REDACTED]

Le chauffage est assuré par un chauffage central avec chaudière au fioul.

Il comprend :

### AUREZ-DE-CHAUSSEE

#### Un sas d'entrée

(Photographies n° 11 à 17 en annexe)

Il est actuellement en partie transformé en atelier.

La porte d'entrée est vitrée en partie supérieure et dispose de deux châssis fixes de part et d'autre.

Le sol est recouvert de carreaux de terre cuite.

Les murs et le plafond sont lambrissés.

Un châssis fixe équipe le mur de séparation avec la réception.

Ce local est éclairé par la porte d'entrée et trois châssis fixes orientés Nord.

Un réduit sans porte est aménagé (photographie n° 18 en annexe).

### **Un sas de réception**

(Photographie n° 19 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs et le plafond sont lambrissés.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Ce local est borgne.

### **Une réception**

(Photographies n° 20, 21 et 22 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs et le plafond sont lambrissés.

Un châssis fixe est intégré dans le mur de séparation avec le sas d'entrée.

Un placard mural une porte accueille la centrale d'alarme (photographie n° 23 en annexe).

### **Un dégagement central avec escaliers**

(Photographies n° 24 à 27 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de terre cuite.

Les murs sont recouverts d'un crépi rustique ou lambrissés.

Le plafond est lambrissé.

Un escalier avec rambarde en bois permet l'accès à l'étage et un escalier avec rambarde en bois permet l'accès au rez-de-jardin.

### **Un bureau**

(Photographies n° 28, 29 et 30 en annexe)

La porte d'accès double est vitrée.

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs et le plafond sont lambrissés.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Cette pièce est éclairée par un châssis fixe vertical orienté Sud et une porte-fenêtre ouvrant sur la terrasse côté Ouest.

### **Une grande salle de restaurant avec bar**

(Photographies n° 31 à 37 en annexe)

La porte d'accès double est vitrée.

Le sol est recouvert de carreaux de terre cuite. A l'arrière du bar il est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs sont lambrissés excepté à l'arrière du bar où ils sont recouverts d'un parement en pierres.

Le plafond est lambrissé.

Le chauffage est assuré par deux radiateurs de chauffage central et un poêle à bois (photographie n° 35 en annexe).

Cette pièce est éclairée par un châssis fixe et trois baies vitrées coulissantes avec châssis fixe ouvrant sur la terrasse côté Sud-Ouest en lames de bois (photographies n° 42, 43 et 44 en annexe).

Le bar en bois stratifié comprend :

- Quatre tiroirs.
- Un tiroir-caisse.
- Un plan de travail en stratifié.
- Un évier en inox deux bacs avec mélangeur.

Contre le mur en pierres sont installées des étagères, neuf armoires réfrigérées et deux tiroirs.

### **Une petite salle de restaurant**

(Photographies n° 38 à 41 en annexe)

Elle est ouverte sur la grande salle de restaurant.

Le sol est recouvert de carreaux de terre cuite.

Les murs et le plafond sont lambrissés.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Cette pièce est éclairée par deux baies vitrées coulissantes avec châssis fixe ouvrant sur la terrasse côté Ouest (photographies n° 42, 43 et 44 en annexe).

Elle est équipée d'un meuble-desserte en bois massif comprenant quatre tiroirs à couverts, trois tiroirs, trois placards deux portes et un placard une porte

### **Une cuisine**

(Photographies n° 46 à 50 en annexe)

Son accès se fait depuis le bar de la grande salle de restaurant par une ouverture sans porte et depuis la petite salle de restaurant par deux portes en bois avec vitrage en partie supérieure.

Le sol est recouvert de carreaux de terre cuite.

Les murs et le plafond sont lambrissés.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Cette pièce est éclairée par trois fenêtres orientées Nord.

La cuisine est équipée de mobilier et d'appareils professionnels en inox démontables et d'un bar-desserte en bois.

## **AU REZ SUPERIEUR**

### **Un escalier avec coursive**

(Photographies n° 51, 52 et 53 en annexe)

Les marches de l'escalier sont en marbre et la rambade est en bois.

Les murs sont recouverts d'un crépi rustique.

Le plafond est lambrissé.

Le sol de la coursive est recouvert de moquette.

### **Une chambre côté Sud avec toilettes et salle d'eau**

#### **Le dégagement**

(Photographies n° 54 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Un mur est crépi et un mur est lambrissé.

Le plafond est lambrissé.

### Les toilettes

(Photographie n° 55 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs et le plafond sont lambrissés.

L'équipement comprend une cuvette de WC suspendue.

Ce local est borgne.

### La chambre

(Photographies n° 56, 57, 58 et 61 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette

Les murs sont lambrissés excepté un mur qui est crépi.

Le plafond est lambrissé.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre avec deux châssis fixes latéraux et un châssis fixe orientés Sud.

Un petit escalier en bois conduit à un dressing sous combles (photographie n° 62 en annexe).

### La salle d'eau

(Photographies n° 59 et 60 en annexe)

Le sol est recouvert d'un revêtement plastifié.

Les murs et le plafond sont lambrissés.

L'équipement comprend :

- Une vasque avec mitigeur intégrée dans un meuble en bois. Une étagère en bois, un miroir et une applique d'éclairage sont fixés sur le mur au-dessus.
- Une douche sans robinetterie avec parois en bois.
- Un sèche-serviette.

Cette pièce est borgne.

### *Le dressing sous combles*

(Photographies n° 63, 64 et 65 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs et le plafond en sous-pente sont peints.

Ce local est borgne.

## **AU REZ INFERIEUR**

### *Un escalier avec pièce de dégagement*

(Photographies n° 66 et 75 en annexe)

Les marches de l'escalier sont en marbre et la rambade est en bois.

Les murs sont lambrissés.

Il est ouvert sur le rez-de-chaussée et l'étage.

Le sol est recouvert de moquette.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

### *Une chambre côté Sud avec toilettes et salle de bains*

#### *Le dégagement*

(Photographie n° 67 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs et le plafond sont lambrissés.

#### *Les toilettes*

(Photographie n° 68 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs et le plafond sont lambrissés.

L'équipement comprend une cuvette de WC suspendue.

Ce local est borgne.

### La chambre

(Photographies n° 69 à 72 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs et le plafond sont lambrissés.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre avec deux châssis fixes latéraux et un châssis fixe orientés Sud.

### La salle de bains

(Photographies n° 73, 74 et 75 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs et le plafond sont lambrissés.

L'équipement comprend :

- Une vasque avec mitigeur intégrée dans un meuble en bois. Deux petites étagères, un miroir, une applique d'éclairage, un sèche-cheveux et un porte-serviette métallique sont fixés sur les murs au-dessus.

- Une baignoire avec pare-douche, mélangeur et douchette.

Cette pièce est borgne.

### Un deuxième dégagement

(Photographie n° 76 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs et le plafond sont lambrissés.

### Une buanderie

(Photographies n° 77 à 80 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs et le plafond sont peints.

Des étagères sont fixées sur les murs.

Un ballon d'eau chaude intermédiaire de 400 litres est installé.

Ce local est borgne.

### **Une chambre côté Sud avec toilettes et salle de bains**

#### **Le dégagement**

(Photographie n° 81 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Un mur est recouvert de moquette et un mur est lambrissé.

Le plafond est lambrissé.

#### **Les toilettes**

(Photographie n° 82 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Deux murs sont tapissés de papier peint et un mur est lambrissé.

L'équipement comprend une cuvette de WC suspendue.

Ce local est borgne.

#### **La salle de bains**

(Photographies n° 83 et 84 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs sont habillés de carreaux de faïence jusqu'à une hauteur d'1,65 mètre et recouverts de moquette au-dessus.

Le plafond est lambrissé.

**L'équipement comprend :**

- Un lavabo sur pied avec mélangeur. Un sèche-cheveux, une tablette, un miroir et un néon sont installés sur le mur au-dessus.

- Un bidet. Une étagère en bois est fixée sur le mur au-dessus.

- Une baignoire avec mélangeur et douchette.
- Un porte-serviette métallique.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Cette pièce est borgne.

### La chambre

(Photographies n° 85, 86 et 87 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs sont recouverts de moquette excepté un mur qui est lambrissé.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Cette pièce est éclairée par une porte-fenêtre avec deux châssis fixes latéraux ouvrant sur un balcon carrelé avec garde-corps en bois côté Sud (photographies n° 88 et 89 en annexe)

### Un couloir

(Photographies n° 90 et 92 en annexe)

Il s'agit d'un couloir en attente de la réalisation de l'appartement actuellement en chantier situé dans la partie Est du bâtiment.

La dalle du sol est brute.

Les murs et le plafond sont lambrissés.

Deux placards muraux une porte avec tuyaux en attente sont aménagés (photographies n° 91 et 93 en annexe).

### Une cage d'escalier

(Photographies n° 94 et 95 en annexe)

Elle permet l'accès à la partie enterrée du rez inférieur.

L'escalier est en bois contreplaqué.

Les murs sont peints.

Le plafond est brut de béton.

### **Un local technique**

(Photographies n° 96 et 97 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs et le plafond bruts sont peints.

Un chauffe-eau de 150 litres est installé ainsi qu'un tableau électrique.

Ce local est borgne.

### **Un couloir technique**

(Photographie n° 98 en annexe)

Le sol est en béton brut.

Les murs et le plafond bruts sont peints.

### **Une chaufferie**

(Photographies n° 99 et 100 en annexe)

Le sol est en béton brut.

Les murs et le plafond sont bruts de béton.

Une chaudière à mazout et un ballon d'eau chaude sont installés.

Ce local est borgne.

### **Un dégagement**

(Photographies n° 101 et 107 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de terre cuite.

Les murs et le plafond sont lambrissés.

Une porte de service ouvre sur le sas de sortie de secours.

Une ouverture donne accès à la brasserie.

### Des sanitaires

#### Le dégagement

(Photographies n° 102, 103 et 104 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs sont lambrissés.

Le plafond est crépi.

Ce local est borgne.

L'équipement comprend :

- Une vasque avec mitigeur intégrée dans un meuble en bois. Un miroir est installé au-dessus.
- Un distributeur de savon.
- Un sèche-mains soufflant.
- Un distributeur de papier.

#### Les premières toilettes

(Photographie n° 105 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs sont habillés de carreaux de faïence jusqu'au plafond.

Le plafond est crépi.

L'équipement comprend une cuvette de WC suspendue.

Ce local est borgne.

#### Les deuxièmes toilettes

(Photographie n° 106 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs sont habillés de carreaux de faïence jusqu'au plafond.

Le plafond est crépi.

L'équipement comprend une cuvette de WC classique et un urinoir.

Ce local est borgne.

### **Un sas « sortie de secours »**

(Photographies n° 107, 108 et 109 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de terre cuite.

Les murs et le plafond sont lambrissés.

Une porte ouvre sur la terrasse de la brasserie.

### **Une brasserie**

(Photographies n° 110 à 117, 124 et 125 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de terre cuite.

Les murs sont lambrissés.

Le plafond est lambrissé.

Le chauffage est assuré par trois radiateurs de chauffage central.

Cette pièce est éclairée par sept châssis fixes et deux fenêtres orientés Sud-Ouest et une porte vitrée ouvrant sur la terrasse côté Sud-Ouest (photographies n° 127 et 128 en annexe).

Un bandeau d'éclairage avec spots intégrés est aménagé au-dessus du bar en bois.

Le bar avec façade en lames de bois et plateau en stratifié comprend :

- Un plan de travail en stratifié.
- Un évier en inox deux bacs avec mitigeur.
- Trois placards une porte en bois.
- Quatre armoires frigorifiques.

Des étagères en bois sont fixées sur le mur à l'arrière du bar.

Une ouverture donne accès à une réserve borgne dont le sol est brut de béton, les murs sont habillés de carreaux de faïence et le plafond est peint (photographie n° 126 en annexe).

### **Une arrière salle**

(Photographies n° 118, 119 et 120 en annexe)

Depuis la salle principale de la brasserie, une ouverture voûtée permet l'accès à cette salle en niveau supérieur en empruntant un escalier de quatre marches (photographie n° 117 en annexe).

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs sont lambrissés excepté un mur qui est habillé de carreaux de faïence.

Le plafond est crépi.

Cette pièce est borgne.

### Une réserve

(Photographies n° 121, 122 et 123 en annexe)

Le sol est brut de béton.

Les murs et le plafond bruts sont peints.

L'équipement comprend un chauffe-eau de 250 litres et un branchement pour lave-linge.

Ce local est borgne.

### Une cuisine

(Photographies n° 129 à 132 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs sont habillés de carreaux de faïence jusqu'au plafond.

Le plafond est peint.

Une porte avec vitrage triangulaire en partie supérieure donne accès à la cour côté Ouest (photographie n° 133 en annexe).

Cette pièce est borgne.

La cuisine est équipée de mobilier et d'appareils professionnels en inox démontables

## **A L'INTERIEUR DU BÂTIMENT A COTE SUD-EST**

Mis à part la chambre occupée par il n'a pas été  
nécessaire de procéder à des ouvertures forcées des portes des appartements de cette  
partie du bâtiment soit du fait de la présence des locataires, soit du fait que les clés  
se trouvaient sur les serrures lors de mon intervention.

## **PREMIERE ENTREE COTE OUEST**

(Photographie n° 135 en annexe)

### **AU REZ-DE-CHAUSSEE**

#### **UN DEGAGEMENT**

(Photographie n° 136 en annexe)

La porte d'entrée en bois dispose d'un vitrage en partie supérieure.

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs et le plafond sont crépis.

Un escalier permet l'accès à l'étage.

Une porte ouvre sur un petit réduit (photographie n° 137 en annexe).

Une ouverture permet l'accès au local des placards à skis.

#### **UN LOCAL DE PLACARDS A SKIS**

(Photographies n° 138, 139 et 140 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs sont lambrissés excepté un mur qui est crépi.

Le plafond est lambrissé.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Ce local est éclairé par une fenêtre orientée Nord.

Trois placards à skis une porte sont aménagés.

#### **UN APPARTEMENT**

En présence de [REDACTED] locataire avec [REDACTED]  
[REDACTED] qui n'ont pas communiqué leur contrat de bail malgré mes demandes.

Chauffé par le chauffage central au fioul de l'immeuble il comprend :

### **Une kitchenette**

(Photographies n° 141 et 142 en annexe)

La porte d'entrée ouvre directement dans cette pièce.

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs et le plafond sont crépis.

La kitchenette en stratifié avec crédence en stratifié comprend :

- Deux placards hauts une porte.
- Une étagère suspendue.
- Une hotte aspirante.
- Un plan de travail en stratifié.
- Un évier en inox un bac avec mitigeur.
- Une plaque de cuisson vitrocéramique.
- Un placard bas deux portes.
- Un emplacement pour réfrigérateur.

Cette pièce est borgne.

### **Un dégagement**

(Photographie n° 143 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs et le plafond sont peints.

### **Des toilettes**

(Photographie n° 144 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs et le plafond sont peints.

L'équipement comprend une cuvette de WC suspendue dont le caisson à l'arrière est lambrissé.

Ce local est borgne.

### **Une salle de bains**

(Photographies n° 145 à 149 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs et le plafond sont peints.

Les murs en périphérie de la baignoire sont recouverts de mosaïque jusqu'à une hauteur de 2 mètres.

L'équipement comprend :

- Une baignoire avec pare-douche, mitigeur et douchette.
- Une vasque avec mitigeur intégrée dans un meuble en bois. Le mur à l'arrière de cette vasque est habillé de bois en stratifié jusqu'à une hauteur de 2 mètres sur lequel sont fixés un sèche-cheveux, un miroir, une applique d'éclairage et un porte-serviette.
- Un radiateur sèche-serviette.

Cette pièce est borgne.

### **Une chambre côté Sud**

(Photographies n° 150, 151 et 152 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Deux murs sont peints et deux murs sont lambrissés.

Le plafond est peint.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Cette pièce est éclairée par une porte-fenêtre avec deux châssis fixes ouvrant sur un balcon carrelé avec garde-corps en bois en façade Sud (photographies n° 153, 154 et 155 en annexe)

## **A L'ETAGE**

### **Une cage d'escalier**

(Photographie n° 156 en annexe)

Son accès se fait depuis le dégagement de l'entrée de l'immeuble côté Ouest.

Les marches de l'escalier sont recouvertes de moquette et la rambarde est en métal.

Un mur est peint et un mur est lambrissé.

### Un dégagement

(Photographie n° 157 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Deux murs sont lambrissés et deux murs sont peints.

Le plafond est peint.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

L'éclairage est assuré par une fenêtre orientée Nord.

### Une chambre à l'angle Nord

(Photographies n° 158 et 159 en annexe)

Elle est occupée par [REDACTED] locataire qui n'a pas communiqué son contrat de bail malgré mes demandes.

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs sont peints excepté un mur qui est lambrissé.

Le plafond est peint.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre orientée Nord.

Une armoire murale une porte est aménagée (photographie n° 160 en annexe).

### UN APPARTEMENT COTE OUEST

En présence de [REDACTED] compagne de [REDACTED] locataire qui n'a pas communiqué son contrat de bail malgré mes demandes.

Chauffé par le chauffage central au fioul de l'immeuble il comprend :

### Un hall d'entrée et dégagement

(Photographie n° 161 et 162 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs sont peints.

Le plafond est lambrissé.

### Des toilettes

(Photographie n° 163 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs sont peints.

Le plafond est lambrissé.

L'équipement comprend une cuvette de WC suspendue dont le caisson à l'arrière est lambrissé.

Ce local est borgne.

### Une salle de bains

(Photographies n° 164 et 165 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs et le plafond sont peints.

Les murs en périphérie de la baignoire sont recouverts de mosaïque jusqu'à une hauteur de 2 mètres.

L'équipement comprend :

- Une baignoire avec pare-douche, mitigeur et douchette.
- Une vasque avec mitigeur intégrée dans un meuble en bois. Le mur à l'arrière de cette vasque est habillé de bois en stratifié jusqu'à une hauteur de 2 mètres sur lequel sont fixés des étagères, un sèche-cheveux, un miroir, une applique d'éclairage et un porte-serviette.
- Un radiateur sèche-serviette.

Cette pièce est borgne.

### Une chambre côté Sud

(Photographies n° 166, 167 et 168 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs sont peints.

Le plafond est lambrissé.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Cette pièce est éclairée par une porte-fenêtre avec deux châssis fixes ouvrant sur un balcon carrelé avec garde-corps en bois en façade Sud (photographie n° 169 en annexe).

### **Un espace cuisine - séjour**

(Photographies n° 170, 171, 172 et 175 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Deux murs sont peints et deux murs sont lambrissés.

Le plafond est lambrissé.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Cette pièce est éclairée par une porte-fenêtre avec deux châssis fixes ouvrant sur un balcon carrelé avec garde-corps en bois en façade Sud (photographies n° 173 et 174 en annexe)

La cuisine équipée en stratifié comprend :

- Un placards hauts deux portes.
- Un placard haut une porte basculante.
- Une hotte aspirante.
- Un plan de travail en stratifié.
- Un évier en inox un bac avec mitigeur.
- Un placard bas une porte.
- Un emplacement pour réfrigérateur.
- Un branchement pour lave-linge.

### **UN APPARTEMENT COTE EST**

En présence de [REDACTED] locataire qui n'a pas communiqué son contrat de bail malgré mes demandes.

Chauffé par le chauffage central au fioul de l'immeuble il comprend :

### **Un dégagement**

(Photographies n° 176 à 181 et 194 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs et le plafond sont peints.

L'éclairage est assuré par deux fenêtres orientées Nord.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Deux placards muraux sont aménagés (photographies n° 181 et 195 en annexe).

### **Une cuisine - salle à manger**

(Photographies n° 182 à 185 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Deux murs sont peints et deux murs sont lambrissés.

Le plafond est lambrissé.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Cette pièce est éclairée par une porte-fenêtre avec deux châssis fixes ouvrant sur un balcon carrelé avec garde-corps en bois en façade Sud (photographie n° 186 en annexe)

Un bar en lames de bois avec deux plateaux en stratifié et emplacement pour réfrigérateur est aménagé au niveau de l'entrée à cette pièce.

La cuisine équipée avec du mobilier en stratifié comprend :

- Contre le mur Nord : un placard haut deux portes, un évier en résine deux bacs avec au-dessous un placard deux portes.

- Contre le mur Ouest : trois placards hauts une porte, un placard haut une porte basculante, une hotte aspirante, deux placards bas une porte, un tiroir, un plan de travail en stratifié, une plaque de cuisson vitrocéramique et un four électrique.

Contre le mur Ouest dans le prolongement de la cuisine sont aménagés deux placards hauts deux portes en bois, deux placards bas une porte en bois.

### **Une chambre côté Ouest avec toilettes et salle de bains**

#### **Le dégagement**

(Photographie n° 187 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs sont peints.

Le plafond est lambrissé.

### Les toilettes

(Photographie n° 188 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs sont peints.

Le plafond est lambrissé.

L'équipement comprend :

- Un placard haut une porte.
- Une cuvette de WC suspendue dont le caisson à l'arrière est lambrissé.

Ce local est borgne.

### La salle de bains

(Photographies n° 189 et 190 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs sont peints.

Le plafond est lambrissé.

Les murs en périphérie de la baignoire sont recouverts de mosaïque jusqu'à une hauteur de 2 mètres.

L'équipement comprend :

- Une baignoire avec pare-douche, mitigeur et douchette.
- Une vasque avec mitigeur intégrée dans un meuble en bois. Le mur à l'arrière de cette vasque est habillé de bois en stratifié jusqu'à une hauteur de 2 mètres sur lequel sont fixés une armoire de toilette trois portes miroir, un miroir et une applique d'éclairage.
- Un radiateur sèche-serviette.
- Un branchement pour lave-linge.
- Un porte-serviette en bois.

### La chambre côté Est

(Photographies n° 191 et 192 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs sont peints.

Le plafond est lambrissé.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Cette pièce est éclairée par une porte-fenêtre avec deux châssis fixes ouvrant sur un balcon carrelé avec garde-corps en bois en façade Sud (photographie n° 193 en annexe).

### **Une chambre côté Est avec toilettes et salle de bains**

#### **Le dégagement**

(Photographie n° 196 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs sont peints.

Le plafond est lambrissé.

#### **Les toilettes**

(Photographie n° 197 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs sont peints.

Le plafond est lambrissé.

L'équipement comprend :

- Un placard haut deux portes.
- Une cuvette de WC suspendue dont le caisson à l'arrière est lambrissé.

Ce local est borgne.

#### **La salle de bains**

(Photographie n° 198 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs sont peints.

Le plafond est lambrissé.

Les murs en périphérie de la baignoire sont recouverts de mosaïque jusqu'à une hauteur de 2 mètres.

L'équipement comprend :

- Une baignoire avec pare-douche, mitigeur et douchette.
- Une vasque avec mitigeur intégrée dans un meuble en bois. Le mur à l'arrière de cette vasque est habillé de bois en stratifié jusqu'à une hauteur de 2 mètres sur lequel sont fixés un miroir, une applique d'éclairage et deux porte-serviettes.
- Un radiateur sèche-serviette.

Cette pièce est borgne.

### La chambre

(Photographies n° 199 et 200 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs sont peints.

Le plafond est lambrissé.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Cette pièce est éclairée par une porte-fenêtre avec deux châssis fixes ouvrant sur un balcon carrelé avec garde-corps en bois en façade Sud (photographie n° 201 en annexe).

## **DEUXIEME ENTREE EN PARTIE CENTRALE**

(Photographie n° 202 en annexe)

### **AU REZ-DE-CHAUSSEE**

#### **UN APPARTEMENT**

Il semble être occupé par [REDACTED] locataire qui ne m'a pas communiqué le contrat de bail malgré mes demandes.

Chauffé par le chauffage central au fioul de l'immeuble il comprend :

Il s'agit de deux anciennes chambres d'hôtel transformées en appartement.

### **Un couloir**

(Photographies n° 203 et 204 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Deux murs sont peints et deux murs sont lambrissés.

Le plafond est peint.

Un placard mural une porte est aménagé (photographie n° 213 en annexe).

### **Un dégagement du séjour**

(Photographie n° 205 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs et le plafond sont peints.

### **Un réduit**

(Photographie n° 206 en annexe)

Il s'agit d'anciennes toilettes d'une chambre.

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs sont peints.

Le plafond est lambrissé.

L'équipement comprend un branchement pour lave-linge.

Une étagère en bois est fixée au mur.

Ce local est borgne.

### **Une cuisine**

(Photographies n° 207 et 208 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs et le plafond sont peints.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Cette pièce est borgne.

La cuisine équipée en stratifié avec crédence en bois stratifié comprend :

- Un placard haut une porte.
- Un placard haut une porte basculante.
- Une hotte aspirante.
- Un plan de travail en stratifié.
- Une plaque de cuisson vitrocéramique.
- Un évier en inox un bac avec mitigeur.
- Un placard bas deux portes.
- Un emplacement pour réfrigérateur.

### Un séjour

(Photographies n° 209, 210 et 211 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Deux murs sont peints et deux murs sont lambrissés.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Cette pièce est éclairée par une porte-fenêtre avec deux châssis fixes ouvrant sur un balcon carrelé avec garde-corps en bois en façade Sud (photographie n° 212 en annexe)

### Une chambre côté Est avec toilettes et salle de bains

#### Le dégagement

(Photographie n° 214 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs et le plafond sont peints.

#### Les toilettes

(Photographie n° 215 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs sont peints.

Le plafond est lambrissé.

L'équipement comprend une cuvette de WC suspendue dont le caisson à l'arrière est lambrissé.

Ce local est borgne.

### La salle de bains

(Photographies n° 216, 217 et 218 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs et le plafond sont peints.

Les murs en périphérie de la baignoire sont recouverts de mosaïque jusqu'à une hauteur de 2 mètres.

L'équipement comprend :

- Une baignoire avec pare-douche, mitigeur et douchette.
- Une vasque avec mitigeur intégrée dans un meuble en bois. Le mur à l'arrière de cette vasque est habillé de bois en stratifié jusqu'à une hauteur de 2 mètres sur lequel sont fixés un sèche-cheveux, un miroir, une applique d'éclairage et un porte-serviette.
- Un radiateur sèche-serviette.

Cette pièce est borgne.

### La chambre

(Photographies n° 219 et 220 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Deux murs sont peints et deux murs sont lambrissés.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Cette pièce est éclairée par une porte-fenêtre avec deux châssis fixes ouvrant sur un balcon carrelé avec garde-corps en bois en façade Sud (photographie n° 221 en annexe).

## **TROISIEME ENTREE COTE OUEST**

(Photographie n° 222 en annexe)

### **AU REZ-DE-CHAUSSEE**

#### **UN APPARTEMENT**

Il est occupé par [REDACTED] locataire qui n'a pas communiqué son contrat de bail malgré mes demandes.

Il s'agit de deux anciennes chambres d'hôtel transformées en appartement.

Chauffé par le chauffage central au fioul de l'immeuble il comprend :

### **Un hall d'entrée**

(Photographies n° 223, 224 et 225 en annexe)

La porte d'entrée en bois dispose d'un vitrage en partie supérieure.

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs et le plafond sont recouverts de toile de verre peinte.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Un placard mural une porte est aménagé.

### **Un dégagement**

(Photographie n° 226 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs et le plafond sont peints.

### **Des toilettes**

(Photographie n° 227 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs sont peints.

Le plafond est lambrissé.

L'équipement comprend une cuvette de WC suspendue dont le caisson à l'arrière est lambrissé.

Ce local est borgne.

### **Une salle de bains**

(Photographie n° 228 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs et le plafond sont recouverts de toile de verre peinte.

Les murs en périphérie de la baignoire sont recouverts de mosaïque jusqu'à une hauteur de 2 mètres.

L'équipement comprend :

- Une baignoire avec pare-douche, mitigeur et douchette.
- Une vasque avec mitigeur intégrée dans un meuble en bois. Le mur à l'arrière de cette vasque est habillé de bois en stratifié jusqu'à une hauteur de 2 mètres sur lequel sont fixés un miroir et une applique d'éclairage.
- Un branchement pour lave-linge.
- Un radiateur sèche-serviette.

Cette pièce est borgne.

### **Une chambre côté Ouest**

(Photographies n° 229 et 230 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Deux murs sont peints et deux murs sont lambrissés.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Cette pièce est éclairée par une porte-fenêtre avec deux châssis fixes ouvrant sur un balcon carrelé avec garde-corps en bois en façade Sud (photographie n° 231 en annexe).

### **Un espace cuisine - séjour**

(Photographies n° 232, 233, 234 et 236 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs et le plafond sont recouverts de toile de verre peinte.

Le chauffage est assuré par un radiateur de chauffage central.

Cette pièce est éclairée par une porte-fenêtre avec deux châssis fixes ouvrant sur un balcon carrelé avec garde-corps en bois en façade Sud (photographie n° 235 en annexe)

La cuisine équipée en stratifié avec crédence en stratifié comprend :

- Un réfrigérateur congélateur.
- Un placard haut une porte.
- Un placard haut une porte basculante.
- Un placard haut deux portes.
- Une hotte aspirante.
- Un plan de travail en stratifié.
- Une plaque de cuisson vitrocéramique.
- Un évier en inox un bac avec mitigeur.
- Un placard bas une porte.
- Un tiroir.
- Un placard bas deux portes.

### **L'APPARTEMENT INDEPENDANT AU REZ-INFERIEUR**

On y accède par l'extérieur du bâtiment par un escalier en maçonnerie le long du mur pignon Nord-Est et par une galerie-terrasse côté Sud-Est (photographies n° 237 et 238 en annexe)

Actuellement en chantier il comprend :

- Une galerie-terrasse : photographies n° 238, 239 et 240 en annexe.
- Un espace cuisine-séjour : photographies n° 241 à 245 en annexe.
- Une chambre côté Ouest avec toilettes et salle de bains : photographies n° 246 à 251.
- Une chambre côté Est avec toilettes et salle de bains : photographies n° 252 à 258 en annexe.
- Un local borgne à l'angle Nord : photographie n° 259 en annexe.

Je constate que les travaux sont à différents stades d'avancement selon les pièces et que les radiateurs de chauffage central sont installés.

## A L'EXTERIEUR DU BATIMENT B

En annexe :

- Photographie n° 260 : vue des façades Sud et Est.
- Photographies n° 261 et 263 : vue des façades Est et Nord.
- Photographie n° 262 : vue des façades Nord et Ouest.
- Photographie n° 264 : vue de l'entrée du bâtiment B en façade Ouest.

## A L'INTERIEUR DU BATIMENT B

Il s'agit d'un hôtel désaffecté dont l'aménagement et l'équipement des chambres ont été retirés pour en transformer certaines en locaux de stockage (l'ancien plan « d'intervention » est annexé au présent procès-verbal).

Ceux du rez-de-chaussée sont occupés par les locataires du bâtiment A.

Mis à part le premier local référencé chambre n° 31 occupé par [REDACTED] ne m'a pas été possible d'identifier les occupants des autres locaux.

Il est à noter que l'accès à l'ensemble des locaux a été possible du fait que les portes ont été préalablement ouvertes avant mon intervention.

Ce bâtiment ne dispose plus de chauffage.

Il comprend :

### AU REZ-DE-CHAUSSEE

#### Un couloir

(Photographies n° 265 et 266 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs et le plafond sont recouverts de moquette.

L'éclairage est assuré par deux fenêtres coulissantes orientées Nord-Ouest et deux fenêtres coulissantes orientées Nord-Est.

Un placard mural une porte est aménagé (photographie n° 267 en annexe) ainsi que trois armoires techniques dont une accueille le tableau électrique (photographies n° 268, 269 et 270 en annexe)

### **Un local référencé chambre n° 31**

(Photographies n° 271 à 276 en annexe)

Il comprend deux pièces.

Le sol est recouvert d'un revêtement plastifié ou de carreaux de carrelage.

Les murs et le plafond sont peints.

Il est éclairé par deux baies vitrées coulissantes ouvrant sur la cour côté Sud (photographie n° 277 en annexe).

### **Un local référencé chambre n° 32**

(Photographies n° 279 et 280 en annexe)

Le sol est recouvert d'un revêtement plastifié ou de carreaux de carrelage.

Les murs et le plafond sont peints.

Il est éclairé par une baie vitrée coulissante ouvrant sur la cour côté Sud (photographie n° 281 en annexe).

### **Un local référencé chambre n° 33**

(Photographies n° 282, 283 et 284 en annexe)

Ce local est à l'état brut.

Il est éclairé par une baie vitrée coulissante ouvrant sur la cour côté Sud (photographie n° 285 en annexe).

### **Un local référencé chambre n° 34**

(Photographies n° 286, 287 et 288 en annexe)

Il est dans un état d'abandon avec une ancienne salle de bains.

Il est éclairé par une baie vitrée coulissante ouvrant sur la cour côté Sud (photographie n° 294 en annexe).

### **Un local référencé chambre n° 35**

(Photographies n° 289 à 293 en annexe)

Il est dans un état d'abandon avec une ancienne salle de bains.

Il est éclairé par une fenêtre coulissante orientée Nord (photographie n° 295 en annexe) et une baie vitrée coulissante ouvrant sur la cour côté Sud (photographie n° 294 en annexe).

## **AU PREMIER ETAGE**

### **Une cage d'escalier**

(Photographies n° 296 et 326 en annexe)

Les marches de l'escalier sont recouvertes de moquette tout comme les murs et le plafond.

### **Un couloir**

(Photographies n° 297 et 298 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs et le plafond sont recouverts de moquette.

L'éclairage est assuré par deux fenêtres coulissantes orientées Nord-Ouest et deux fenêtres coulissantes orientées Nord-Est.

### **Une chambre désaffectée n° 37**

(Photographies n° 299 à 304 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs sont recouverts de moquette.

Le plafond est lambrissé.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre coulissante orientée Ouest et une baie vitrée coulissante ouvrant sur un balcon en façade Sud.

**Une chambre désaffectée n° 38**

(Photographies n° 305, 306 et 307 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs sont recouverts de moquette.

Le plafond est lambrissé.

Cette pièce est éclairée une baie vitrée coulissante ouvrant sur un balcon en façade Sud.

**Une chambre désaffectée n° 39**

(Photographie n° 308 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs sont recouverts de moquette.

Le plafond est lambrissé.

Cette chambre dispose d'une salle de bains avec baignoire dont le sol est carrelé et les murs sont recouverts de carreaux de faïence (photographies n° 309 et 310 en annexe).

Cette pièce est éclairée par une baie vitrée coulissante ouvrant sur un balcon en façade Sud.

**Une chambre désaffectée n° 40**

(Photographies n° 311 et 312 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs sont recouverts de moquette.

Le plafond est lambrissé.

Cette pièce est éclairée par une baie vitrée coulissante ouvrant sur un balcon en façade Sud.

**Une chambre désaffectée n° 41**

(Photographies n° 313 à 318 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs sont recouverts de moquette.

Le plafond est lambrissé.

Cette chambre dispose d'une salle de bains avec baignoire dont le sol est carrelé et les murs sont recouverts de carreaux de faïence (photographie n° 314 en annexe).

Cette pièce est éclairée par une baie vitrée coulissante ouvrant sur un balcon en façade Sud.

### **Une chambre désaffectée n° 42**

(Photographies n° 319 à 325 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs sont recouverts de moquette.

Le plafond est lambrissé.

Cette chambre dispose d'une salle de bains avec baignoire dont le sol est carrelé et les murs sont recouverts de carreaux de faïence (photographies n° 320 et 321 en annexe).

Cette pièce est éclairée par une fenêtre coulissante orientée Nord et une baie vitrée coulissante ouvrant sur un balcon en façade Sud.

## **AU DEUXIEME ETAGE**

Il s'agit du niveau sous combles.

### **Un couloir**

(Photographies n° 327, 328 et 329 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs et le plafond sont recouverts de moquette.

Aux deux extrémités se trouvent des greniers.

### **Une chambre désaffectée n° 44**

(Photographies n° 330 à 335 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs sont recouverts de moquette.

Le plafond est lambrissé.

Cette chambre dispose d'une salle de bains avec baignoire dont le sol est carrelé et les murs sont recouverts de carreaux de faïence.

Cette pièce est éclairée par une baie vitrée coulissante ouvrant sur un balcon en façade Sud.

### **Une chambre désaffectée n° 45**

(Photographies n° 336 à 342 en annexe)

Le sol est recouvert de moquette.

Les murs sont recouverts de moquette.

Le plafond est lambrissé.

Cette chambre dispose d'une salle de bains avec baignoire dont le sol est carrelé et les murs sont recouverts de carreaux de faïence.

Cette pièce est éclairée par une baie vitrée coulissante ouvrant sur un balcon en façade Sud.

## **AU SOUS-SOL**

### **Une cage d'escalier**

(Photographies n° 343, 344 et 345 en annexe)

Les marches de l'escalier sont brutes de béton.

Les murs et le plafond sont recouverts de moquette.

Elle est éclairée par un vasistas orienté Ouest.

### **Un atelier**

(Photographies n° 346 à 354 en annexe)

Le sol est en béton brut peint.

Les murs sont en béton brut peint ou lambrissés.

Le plafond est en béton brut.

Ce local est éclairé par deux vasistas orientés Nord.

Des meubles de cuisine en stratifié sont installés au fond du local :

- Deux placards une porte.
- Deux placards deux portes.
- Trois tiroirs.

(Photographies n° 353 et 354 en annexe).

### **Un bureau**

(Photographies n° 355 et 356 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs et le plafond sont peints.

Cette pièce est éclairée par un vasistas orienté Nord et est chauffée par un convecteur électrique.

### **Une cave**

(Photographies n° 357 et 358 en annexe)

Le sol est brut de béton.

Les murs bruts de béton sont peints ou lambrissés.

Ce local est borgne.

Des photographies des lieux ont été tirées et des exemplaires en seront joints tant à l'original qu'à l'expédition du présent procès-verbal de description ainsi que des exemplaires des différents diagnostics et des mesurages des immeubles réalisés par le Cabinet DEFIM - GAVARD LEROY.

Telles ont été mes constatations terminées à BELLEVAUX (Haute-Savoie), le 25 mai 2022 à 15 heures 10.

Procès-verbal de description dicté et rédigé en mon Etude le 09 juin 2022 de 09 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures, le 10 juin 2022 de 08 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30 et le 13 juin 2022 de 08 heures à 12 heures.

**SOUS TOUTES RESERVES**

**COU : MILLE TROIS CENT QUARANTE TROIS EUROS  
CINQUANTE SIX CENTIMES.**

Vacation	219,16
Emolument	892,80
Art. A444-48 Frais de Déplacement	7,67
<b>HORS TAXES</b>	<b>1119,63</b>
TVA 20 %	223,93
<b>COU D'ACTE</b>	<b>1343,56</b>

**Bruno MOTTET**  
**Huissier de Justice Associé**





Département :  
HAUTE SAVOIE

Commune :  
BELLEVAUX

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des Impôts foncier suivant :  
Centre Des Impôts Foncier de Bonneville  
45 Rue Pierre de Coubertin 74136  
74136 BONNEVILLE  
tél. 04.50.97.19.01 -fax  
cdf.bonneville@dgfp.finances.gouv.fr

Section : F  
Feuille : 000 F 52

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

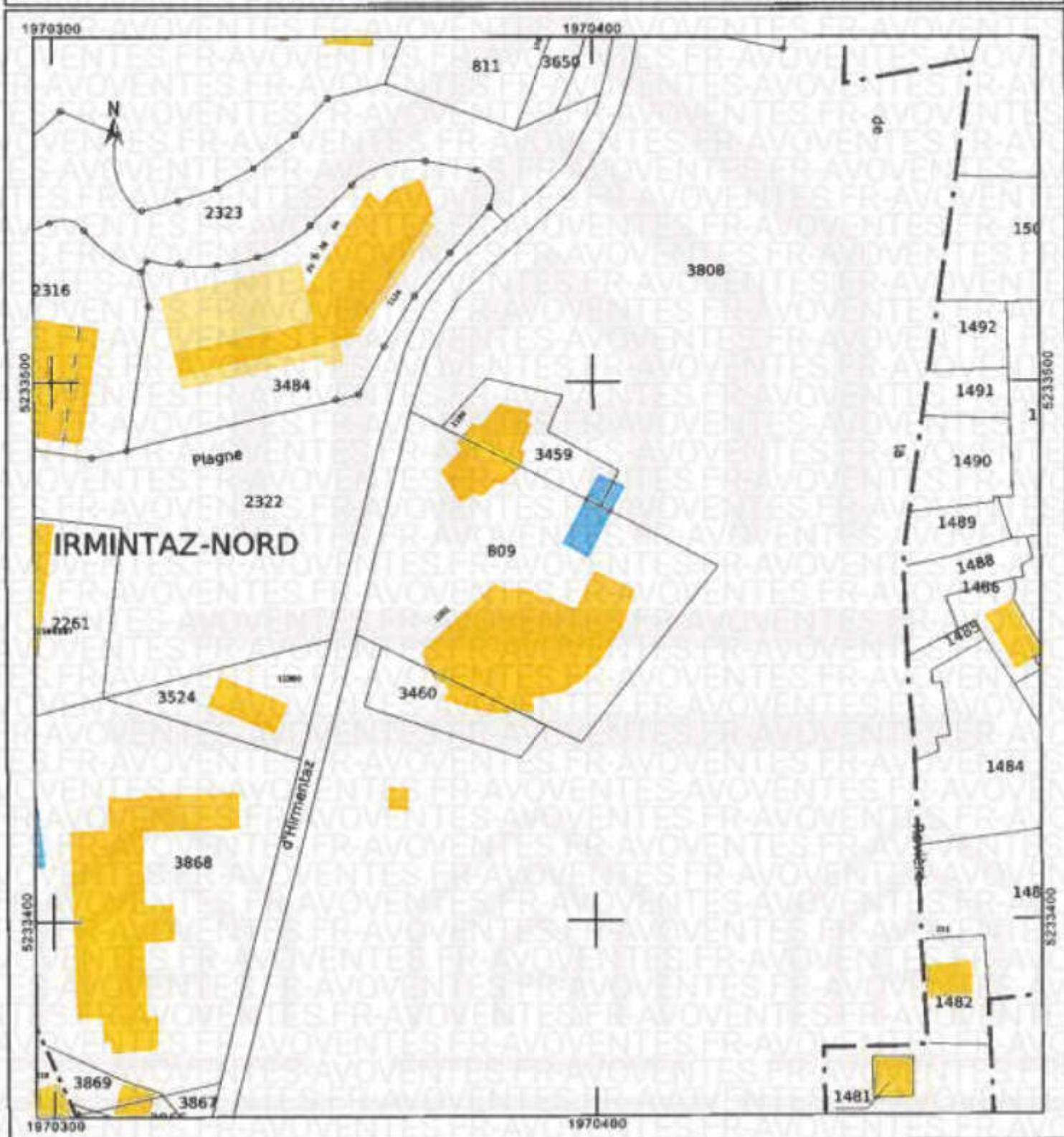
Date d'édition : 16/03/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

**SCP MOTTET - DUCLOS - TISSOT**  
**Huissiers de Justice associés**  
**8, rue Amédée VIII de Savoie**  
**74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS**

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





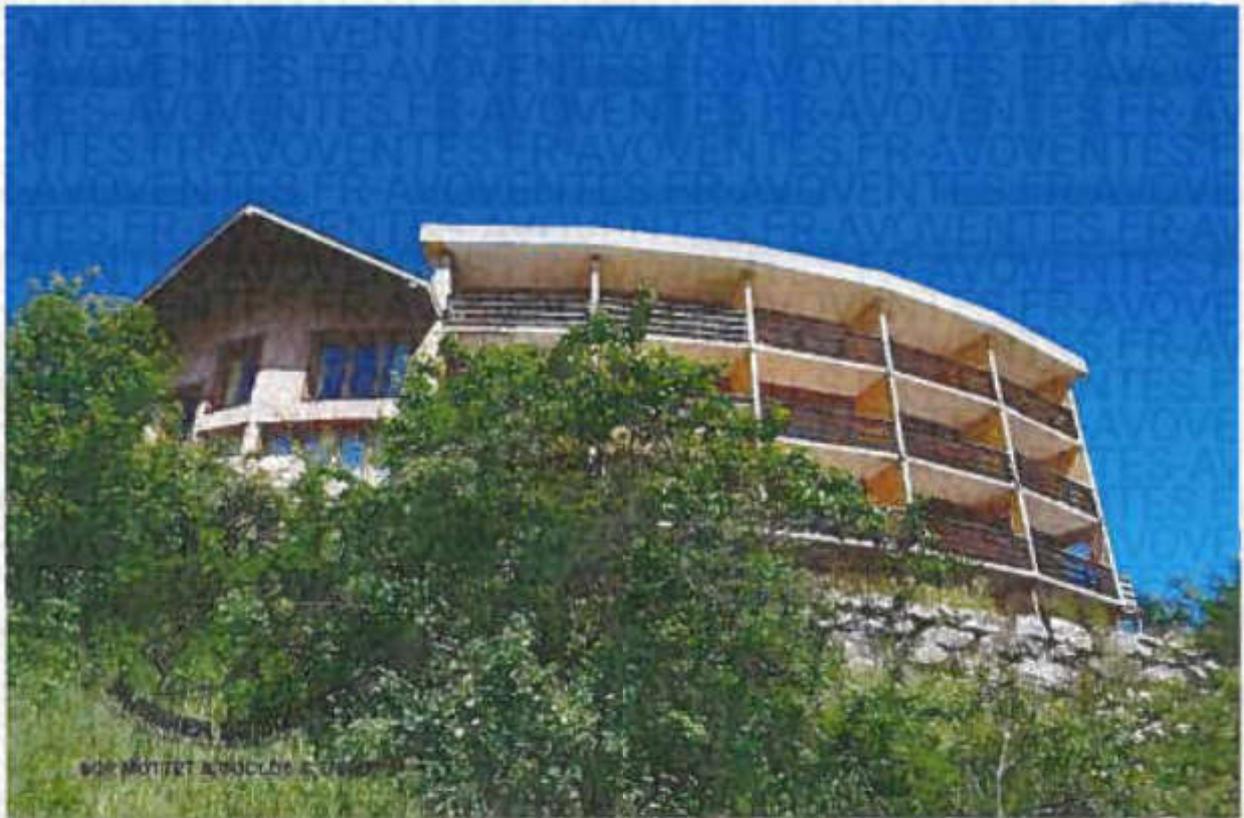
Photographie n° 1



Photographie n° 2



Photographie n° 3



Photographie n° 4



Photographie n° 5



Photographie n° 6



Photographie n° 7



Photographie n° 8



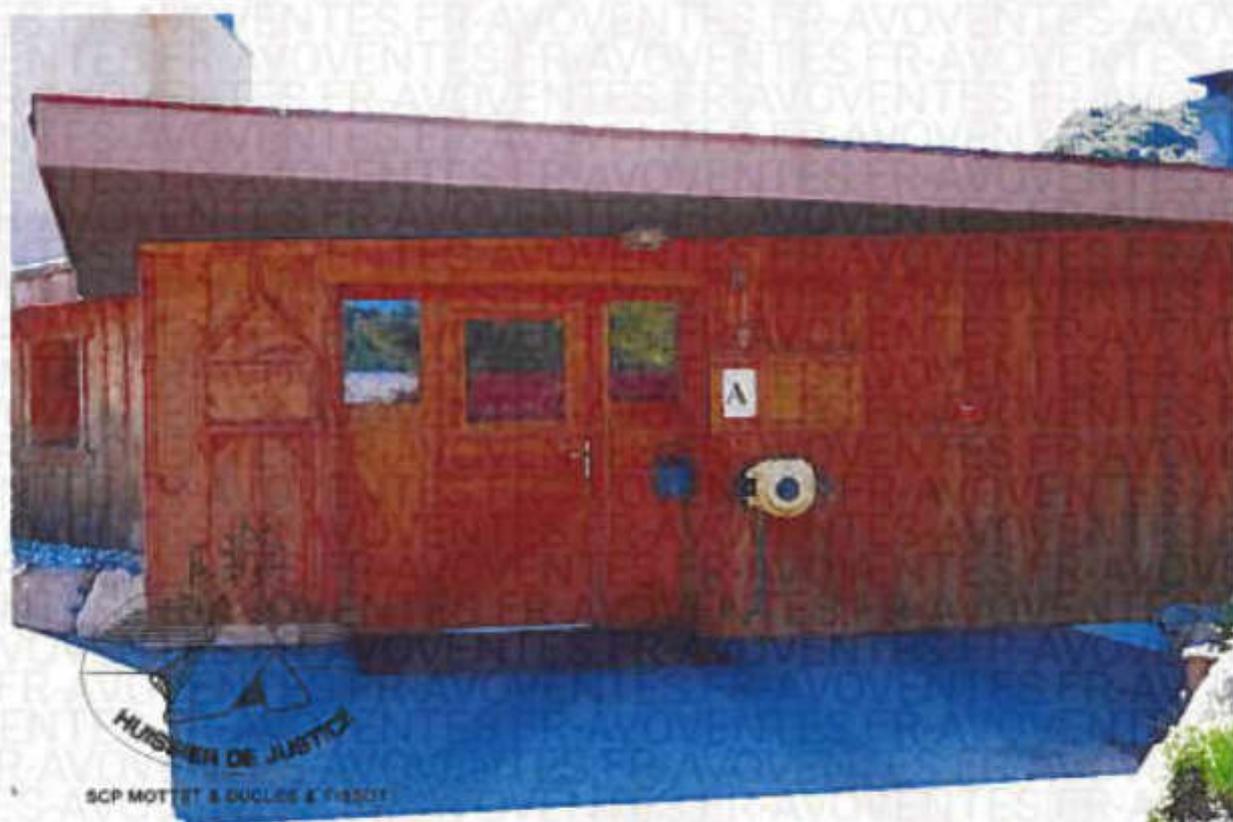
Photographie n° 9



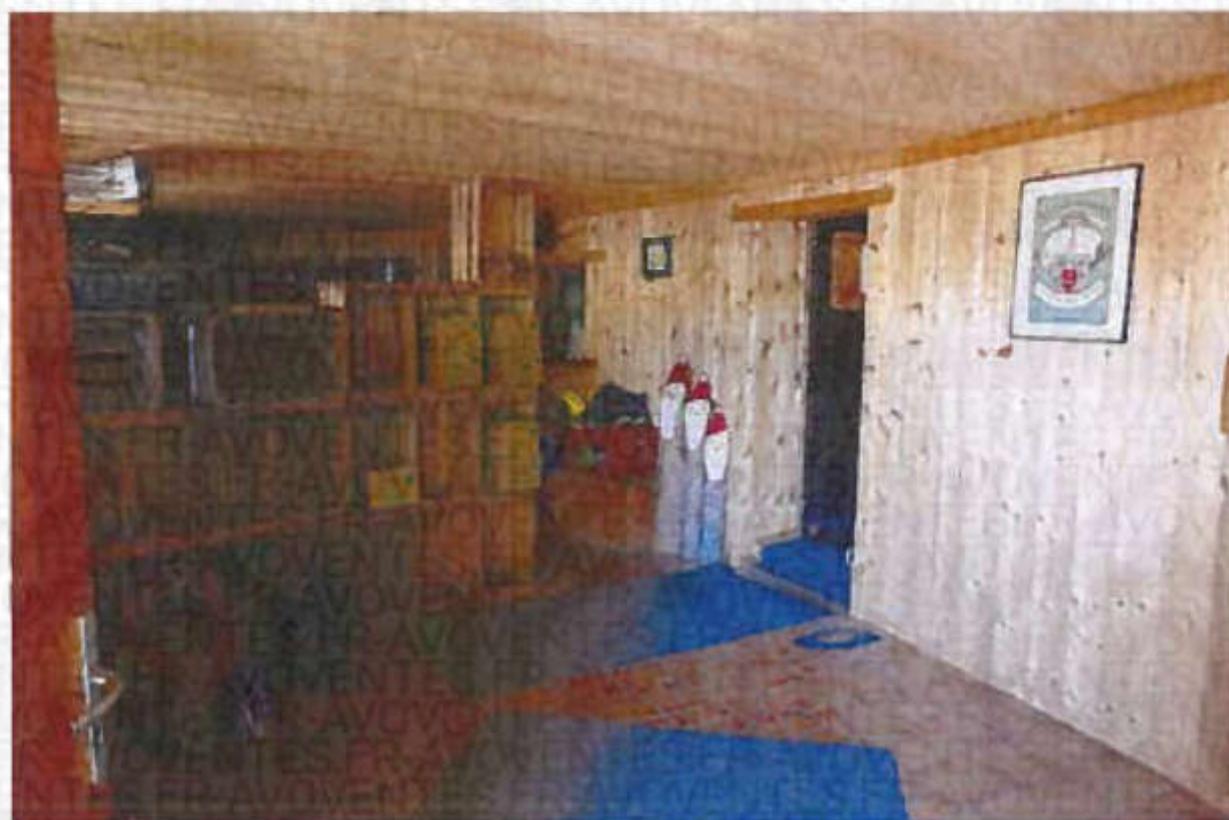
Photographie n° 10



Photographie n° 11



Photographie n° 12



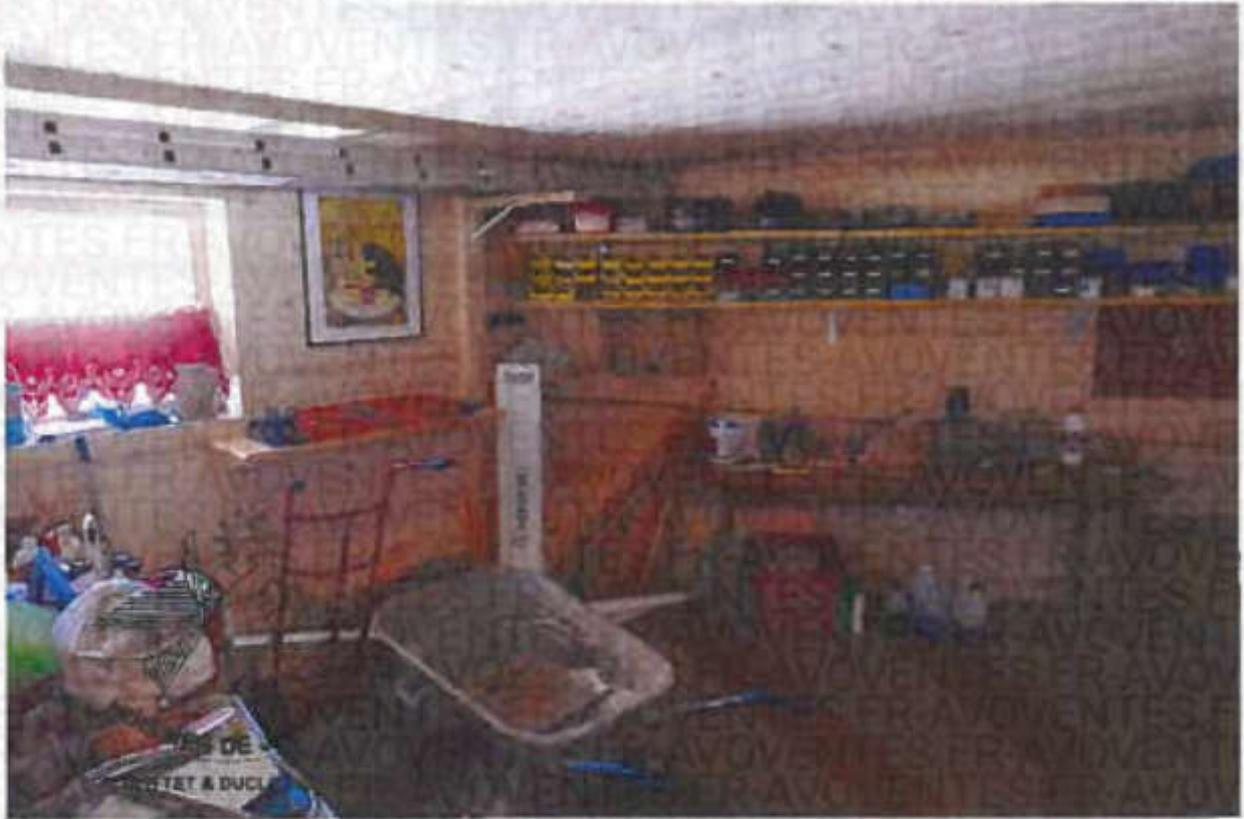
Photographie n° 13



Photographie n° 14



Photographie n° 15



Photographie n° 16



Photographie n° 17



Photographie n° 18



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

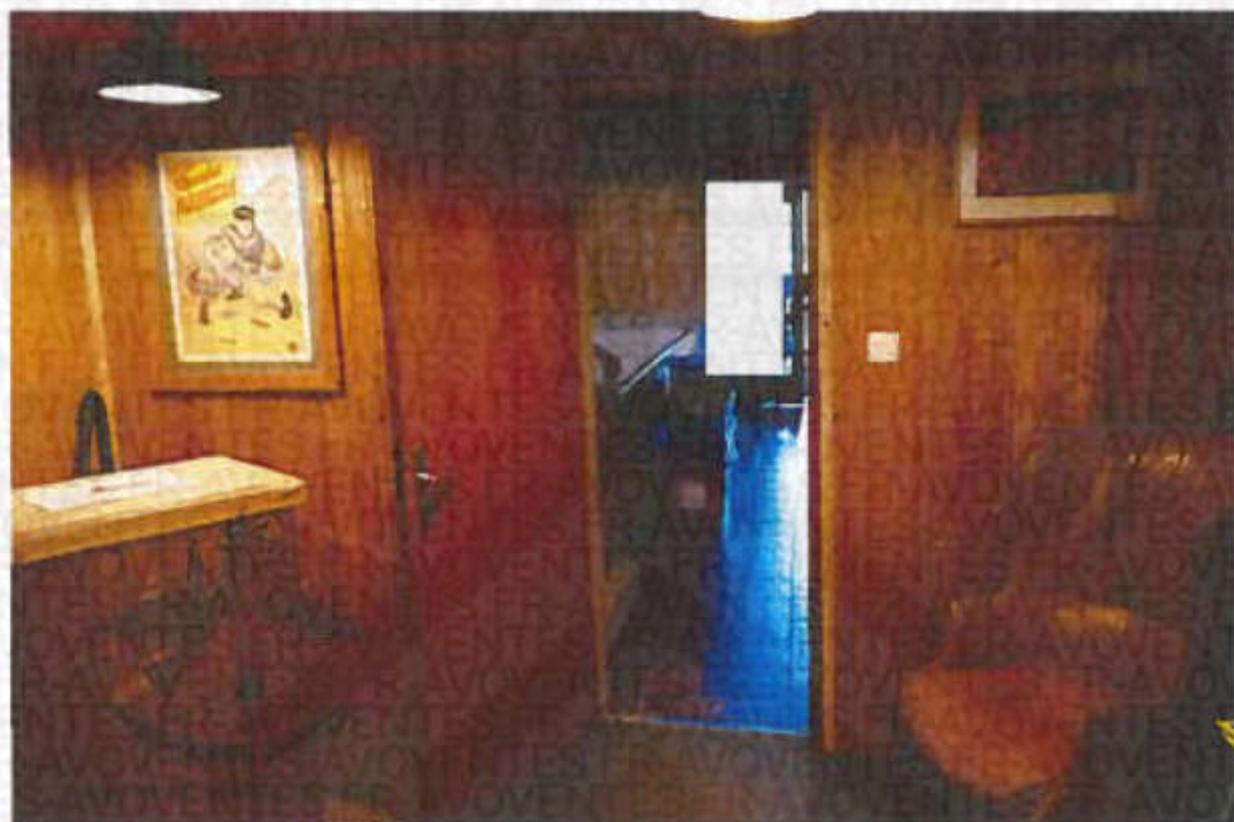
Photographie n° 19



Photographie n° 20



Photographie n° 21



Photographie n° 22



Photographie n° 23



Photographie n° 24



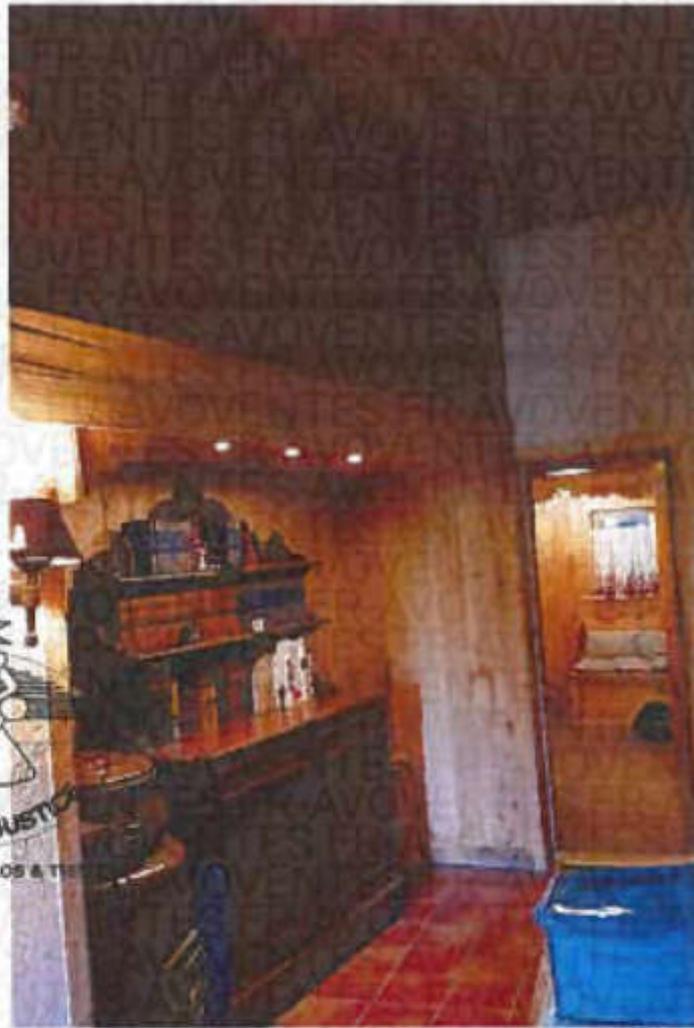
Photographie n° 25



Photographie n° 26



Photographie n° 27



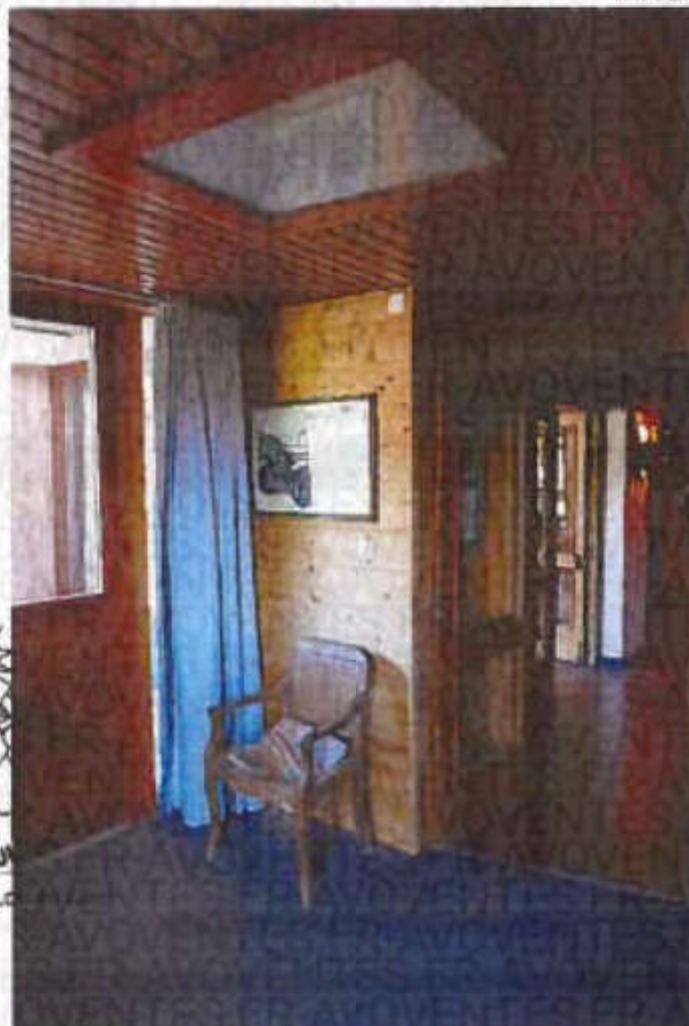
Photographie n° 28



Photographie n° 29



Photographie n° 30



Photographie n° 31



Photographie n° 32



Photographie n° 33



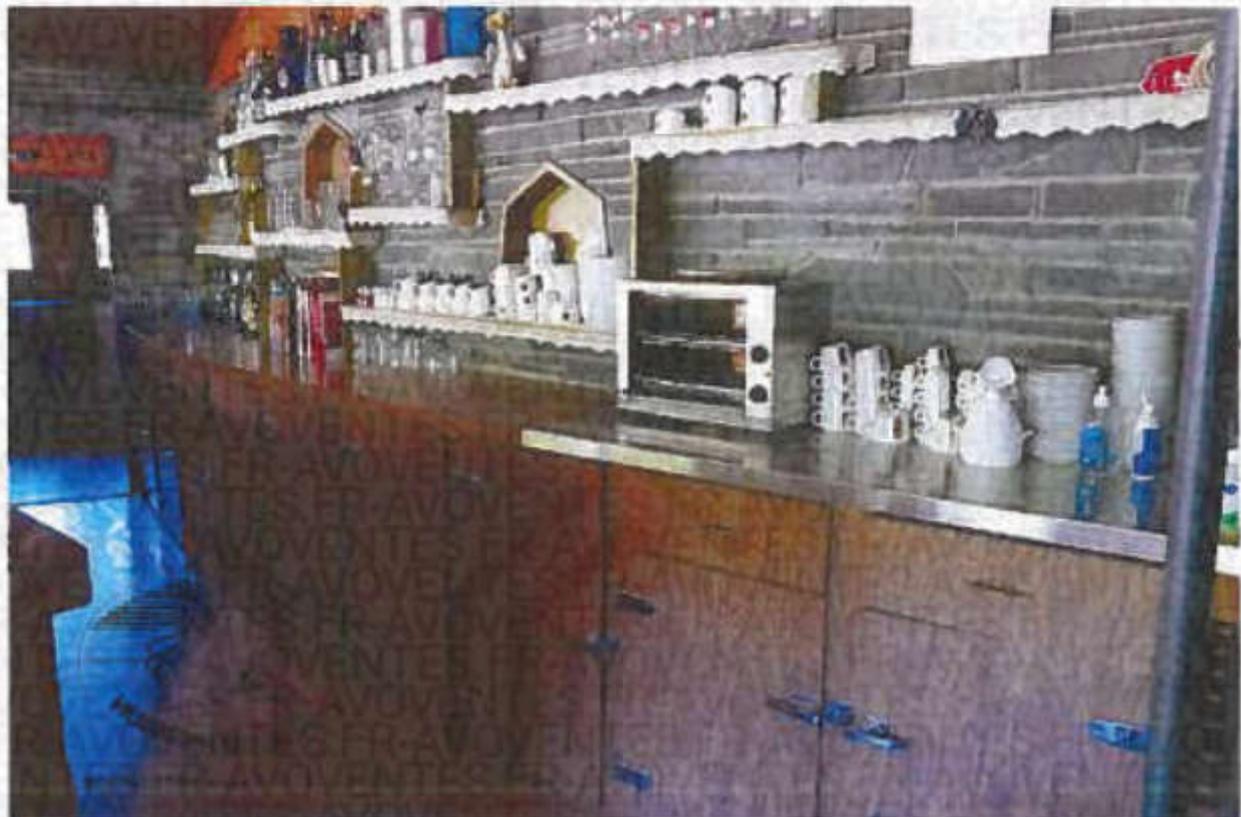
Photographie n° 34



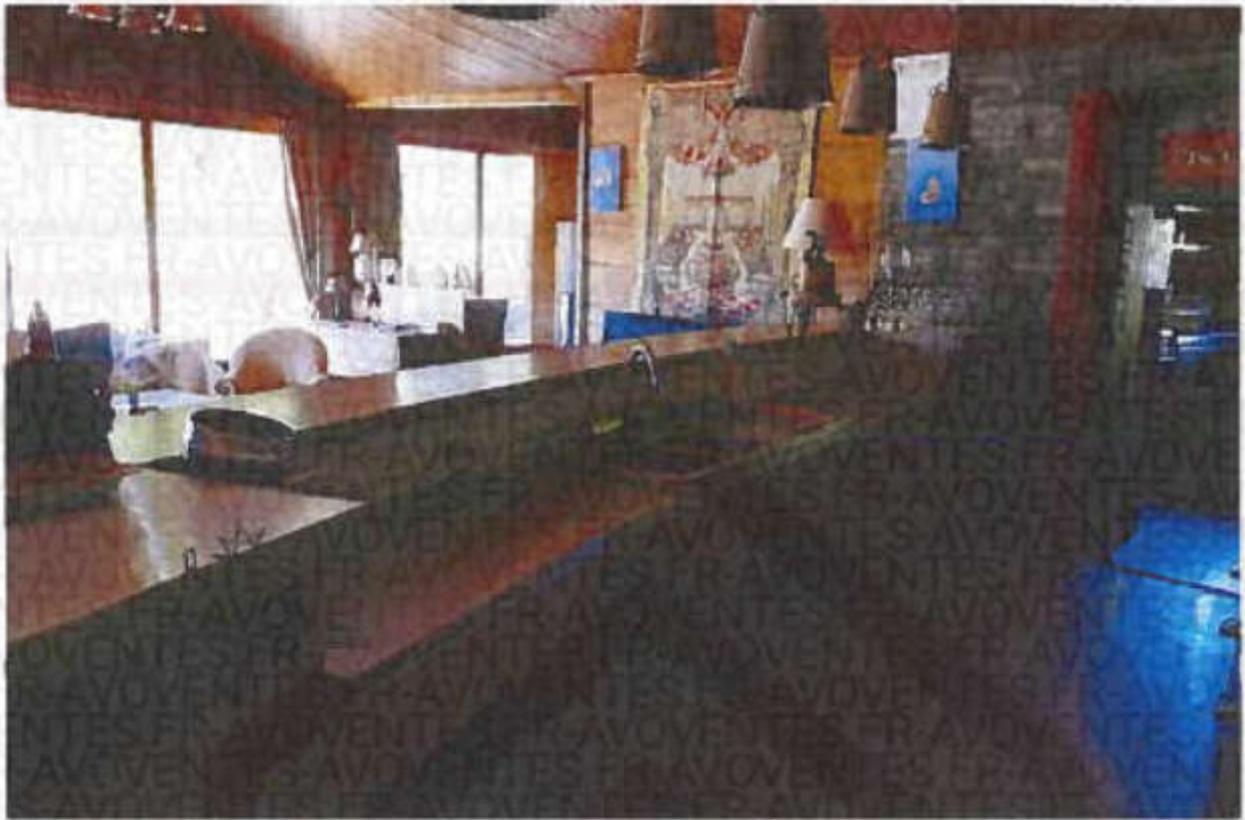
Photoğrafie n° 35



Photoğrafie n° 36



Photographie n° 37



Photographie n° 38



Photographie n° 39



Photographie n° 40



Photographie n° 41



Photographie n° 42



Photographie n° 43



Photographie n° 44



Photographie n° 45



Photographie n° 46



Photographie n° 47



Photographie n° 48



Photographie n° 49



Photographie n° 50



Photographie n° 51



Photographie n° 52



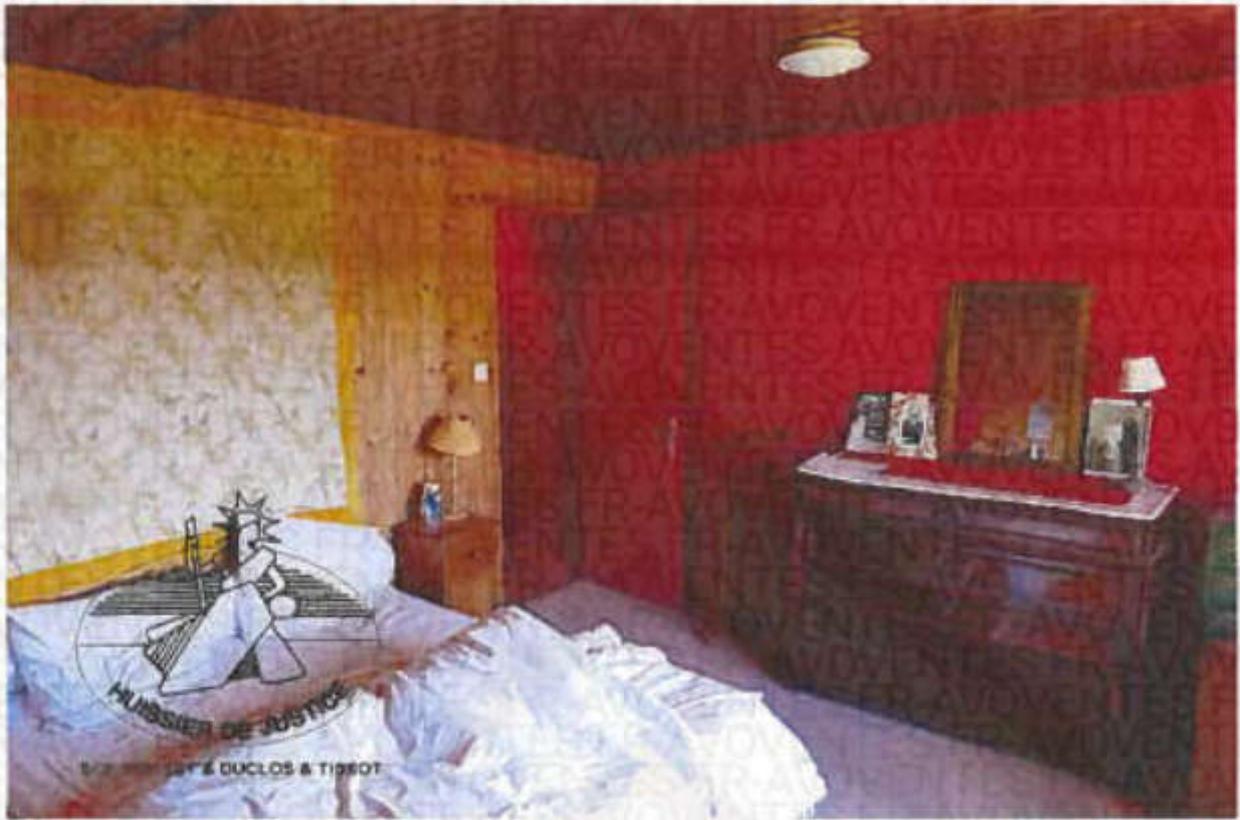
Photographie n° 55



Photographie n° 56



Photographie n° 57



Photographie n° 58



Photographie n° 59



Photographie n° 60



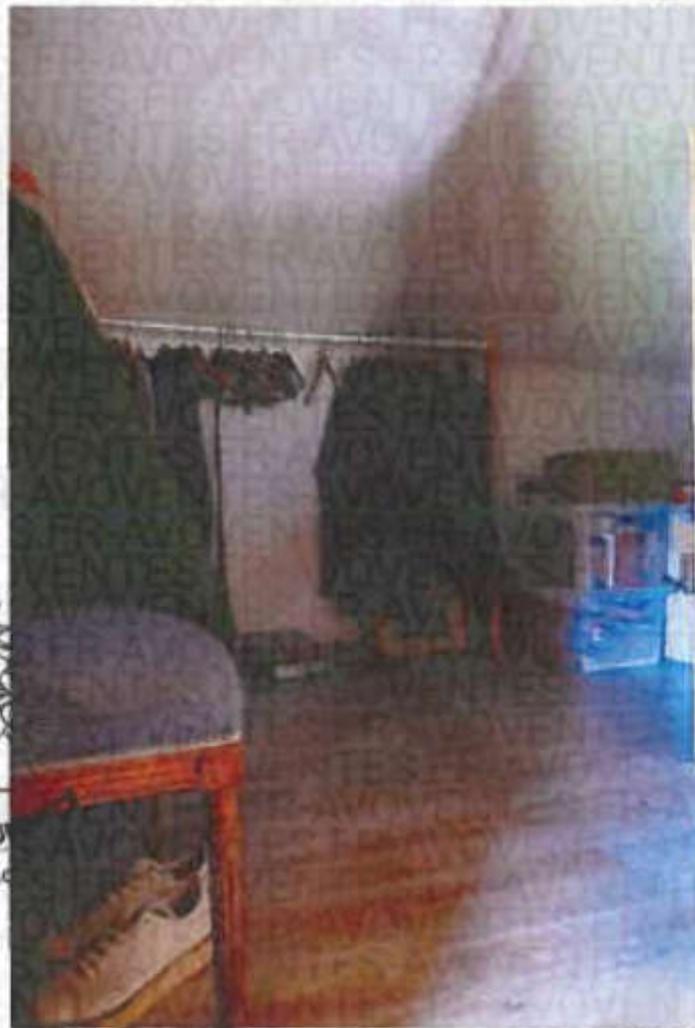
Photographie n° 61



Photographie n° 62



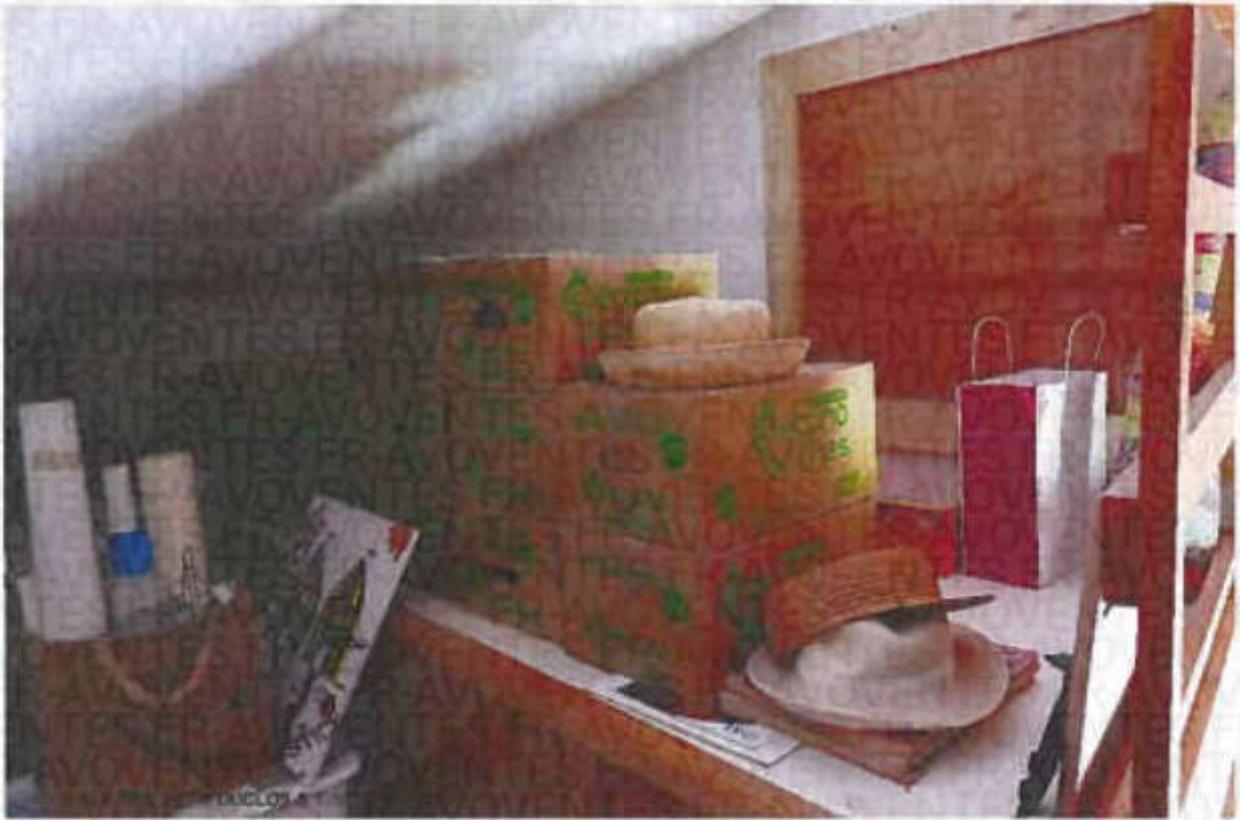
Photographie n° 63



Photographie n° 64



Photographie n° 65



Photographie n° 66



Photographie n° 67



Photographie n° 68



Photographie n° 69



Photographie n° 70



Photographie n° 71



Photographie n° 72



Photographie n° 73



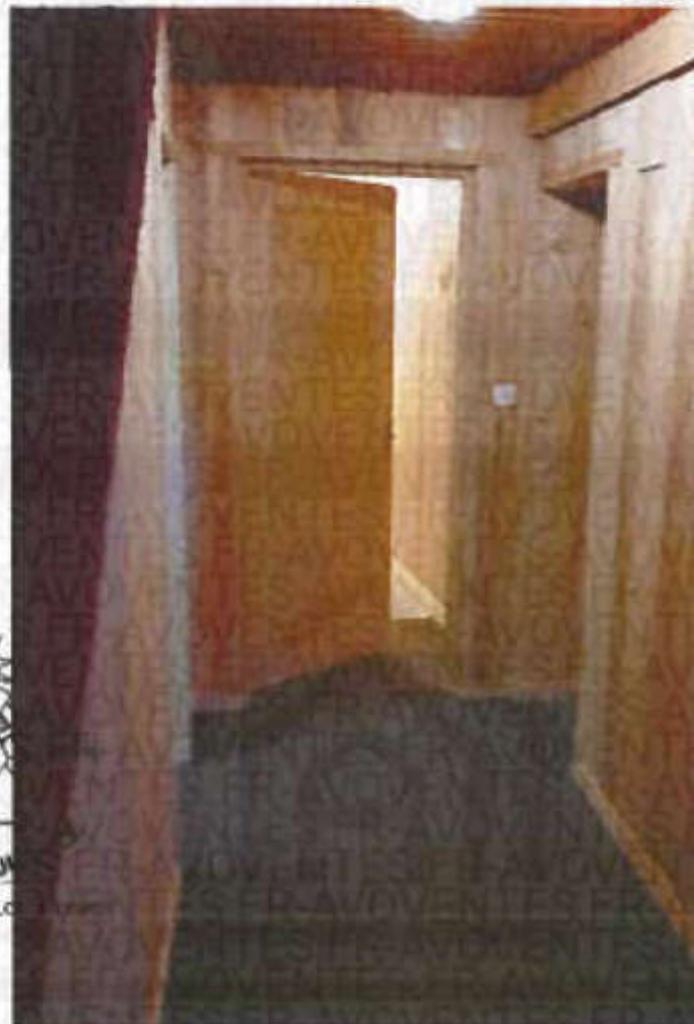
Photographie n° 74



Photographie n° 75



Photographie n° 76



Photographie n° 77



Photographie n° 78



Photographie n° 79



Photographie n° 80



Photographie n° 81



SCP MOTTET & DUCLOUX

Photographie n° 82



SCP MOTTET & DUCLOUX

Photographie n° 83



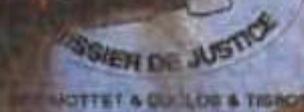
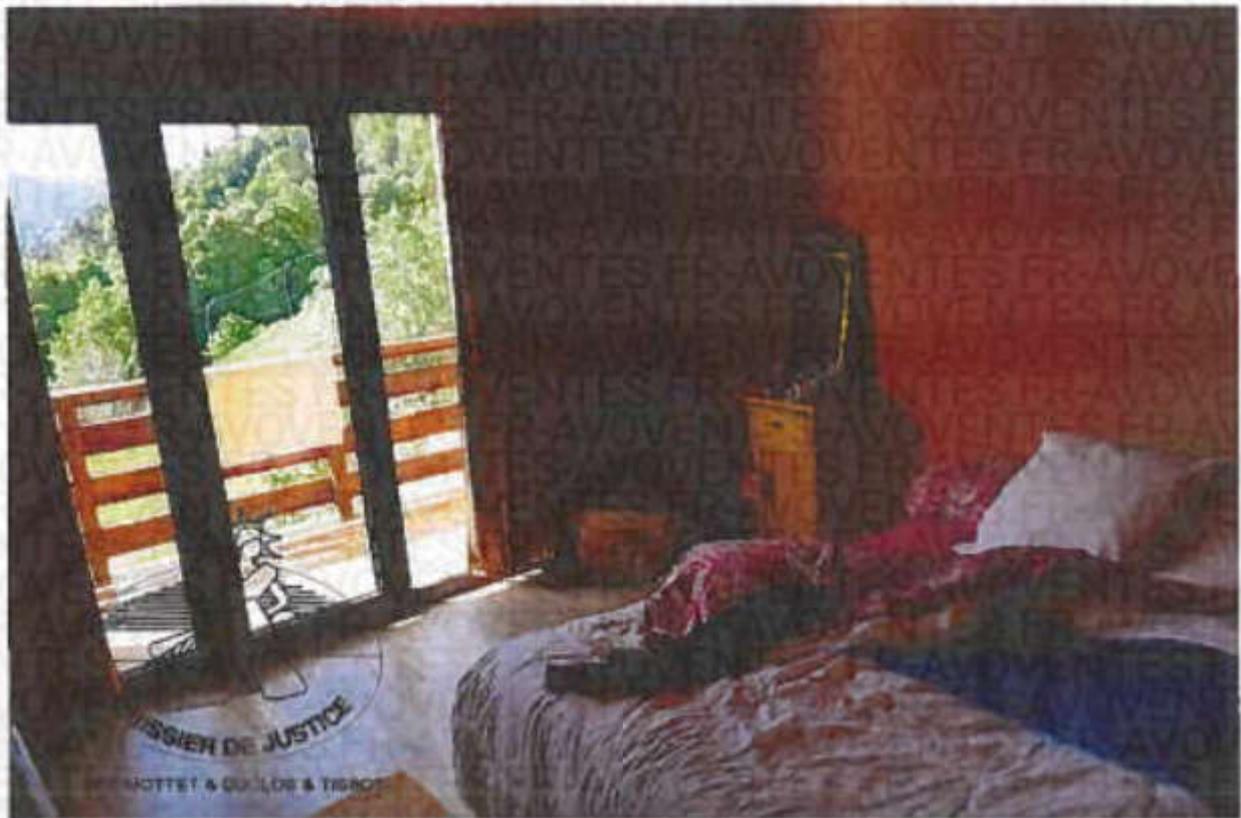
Photographie n° 84



Photographie n° 85



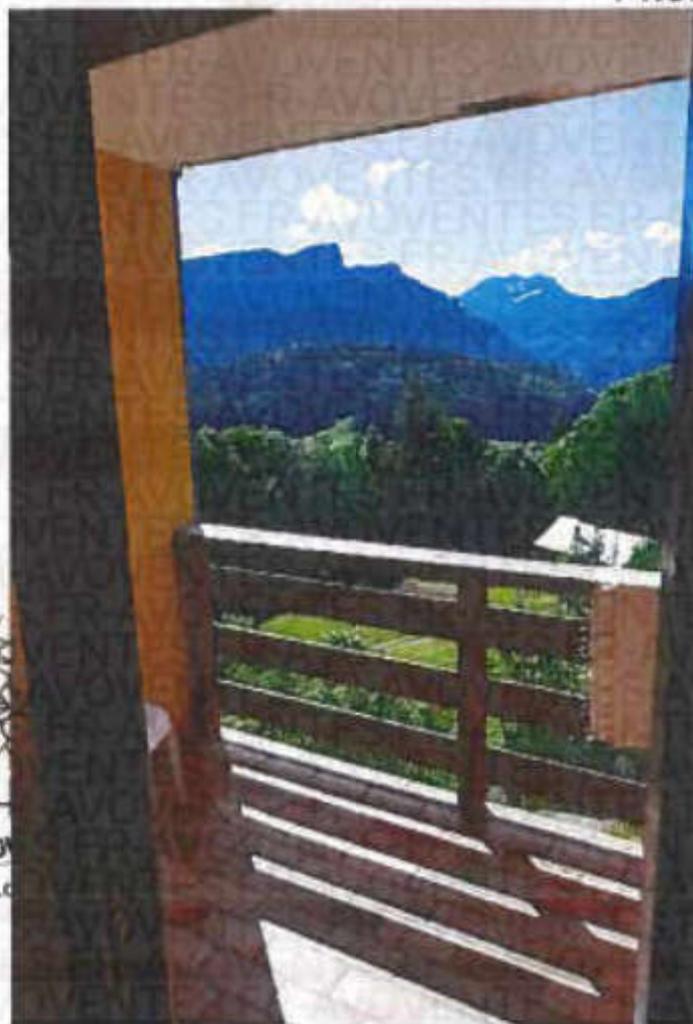
Photographie n° 86



Photographie n° 87



Photographie n° 88



Photographie n° 89



Photographie n° 90



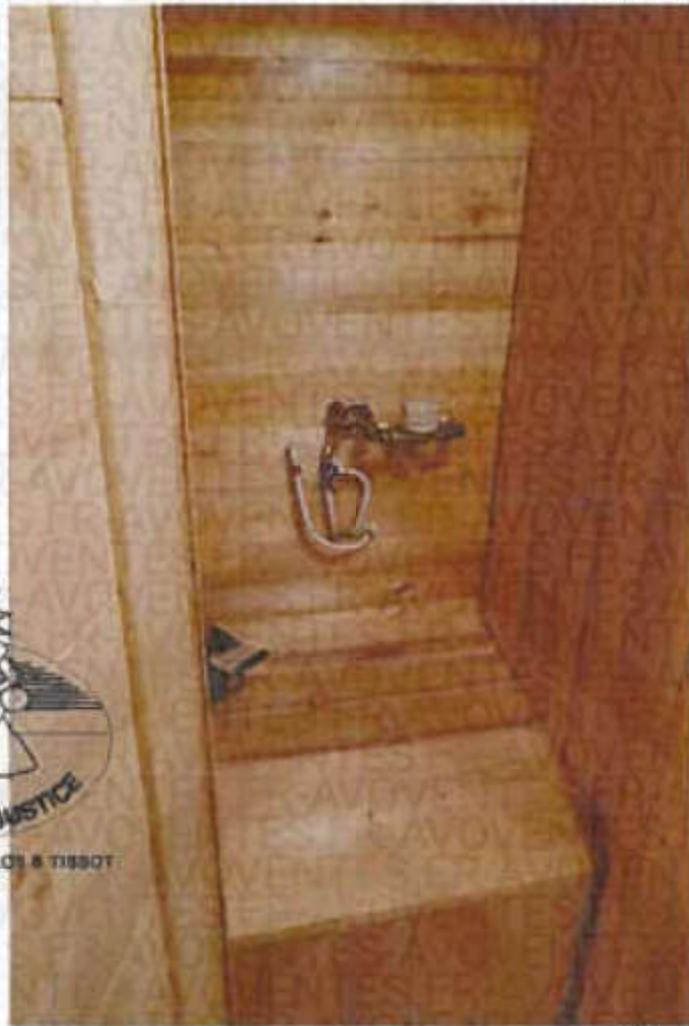
Photographie n° 91



Photographie n° 92



Photographie n° 93



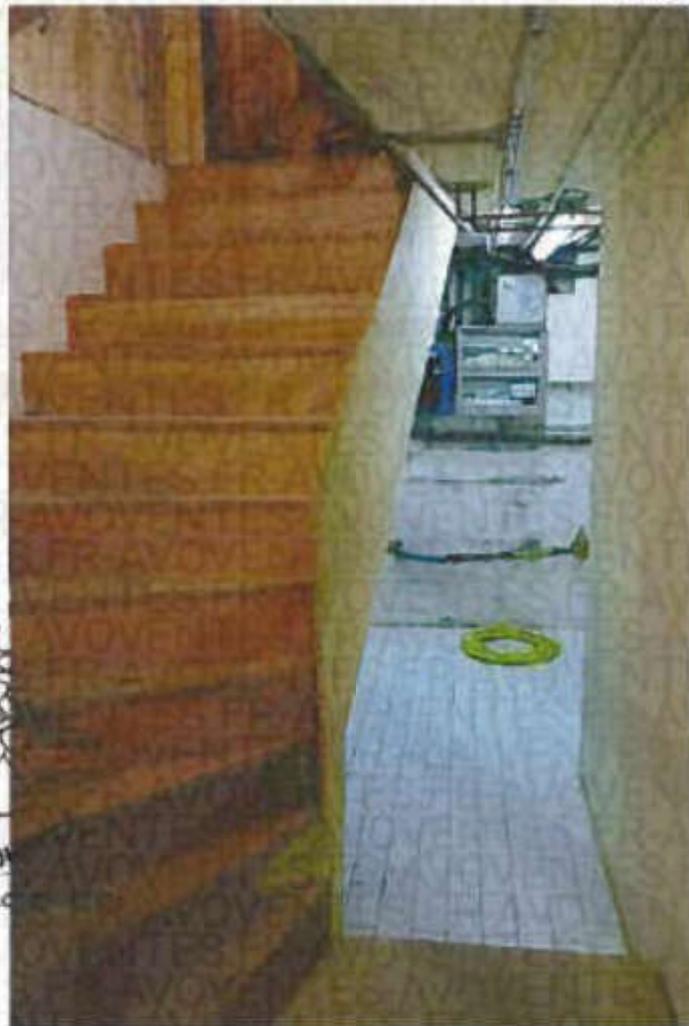
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 94

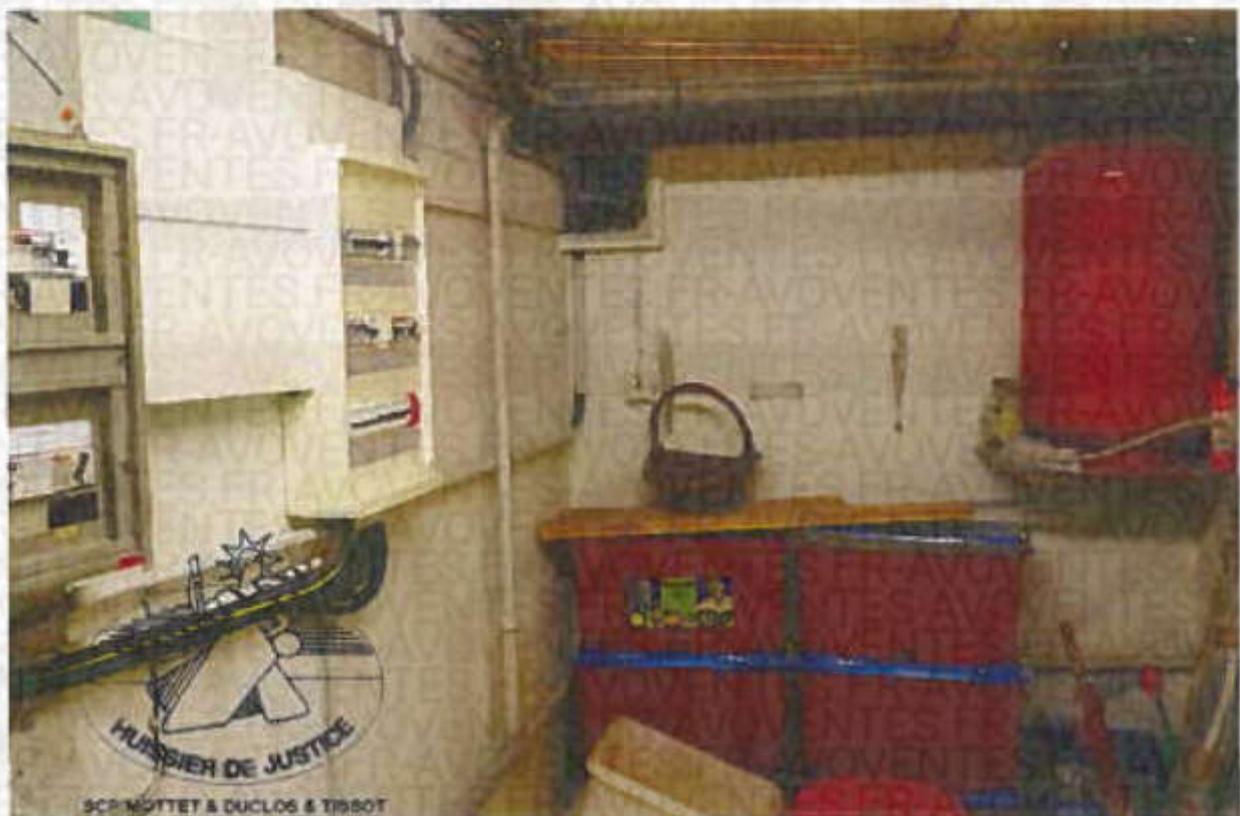


SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

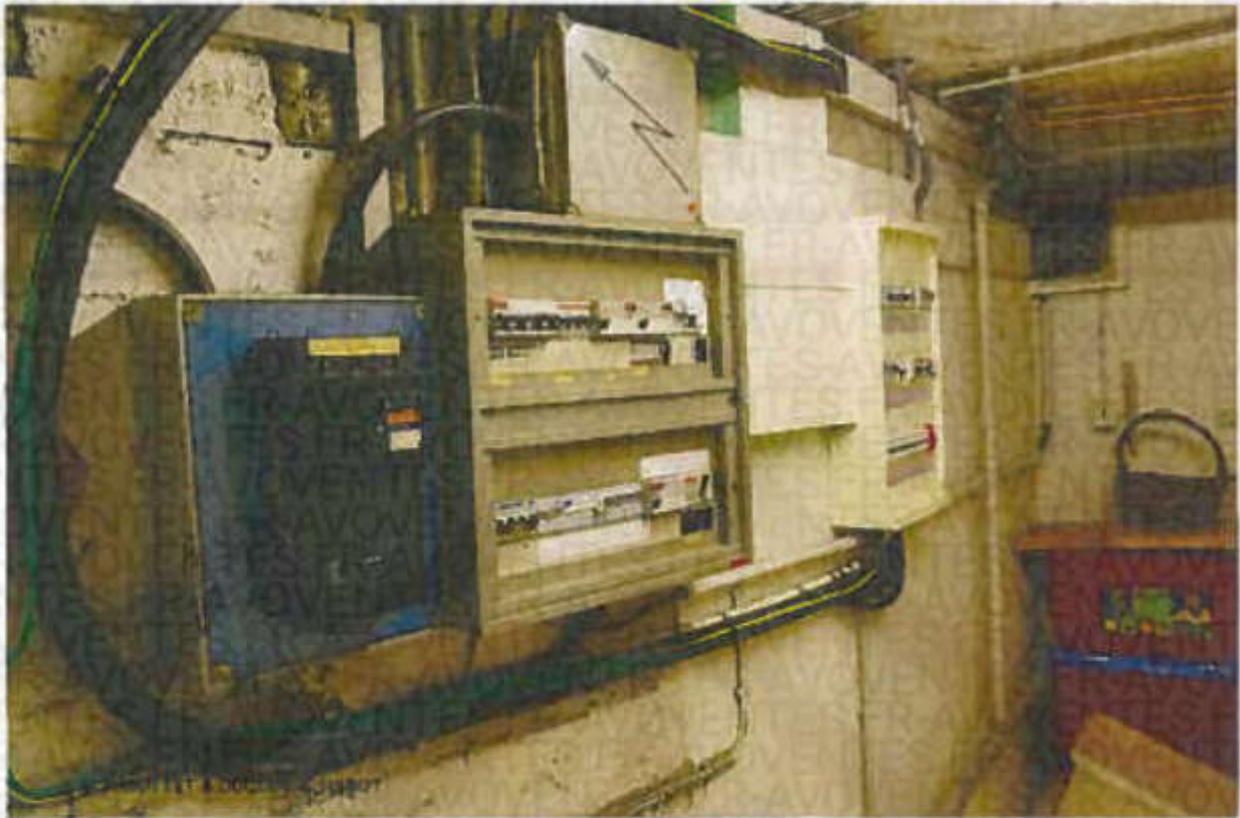
Photographie n° 95



Photographie n° 96



Photographie n° 97



Photographie n° 98



Photographie n° 99



SCP MOTTET & DUCLOS CAROT

Photographie n° 100



Photographie n° 101



Photographie n° 102



Photographie n° 103



Photographie n° 104



Photographie n° 105



Photographie n° 106



Photographie n° 107



Photographie n° 108



Photographie n° 109



Photographie n° 110



Photographie n° 111



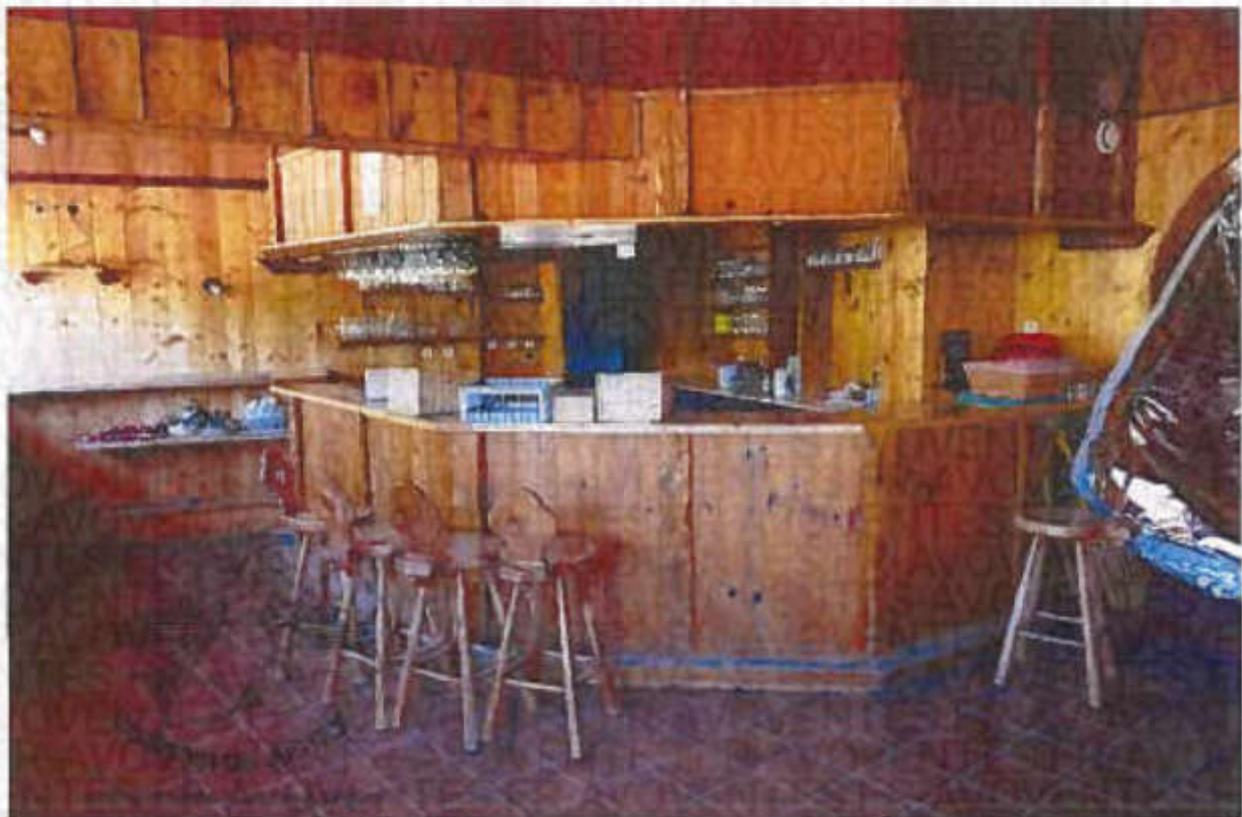
Photographie n° 112



Photographie n° 113



Photographie n° 114



Photographie n° 115



Photographie n° 116



Photographie n° 117



Photographie n° 118



Photographie n° 119



Photographie n° 120



Photographie n° 121



Photographie n° 122



Photographie n° 123



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

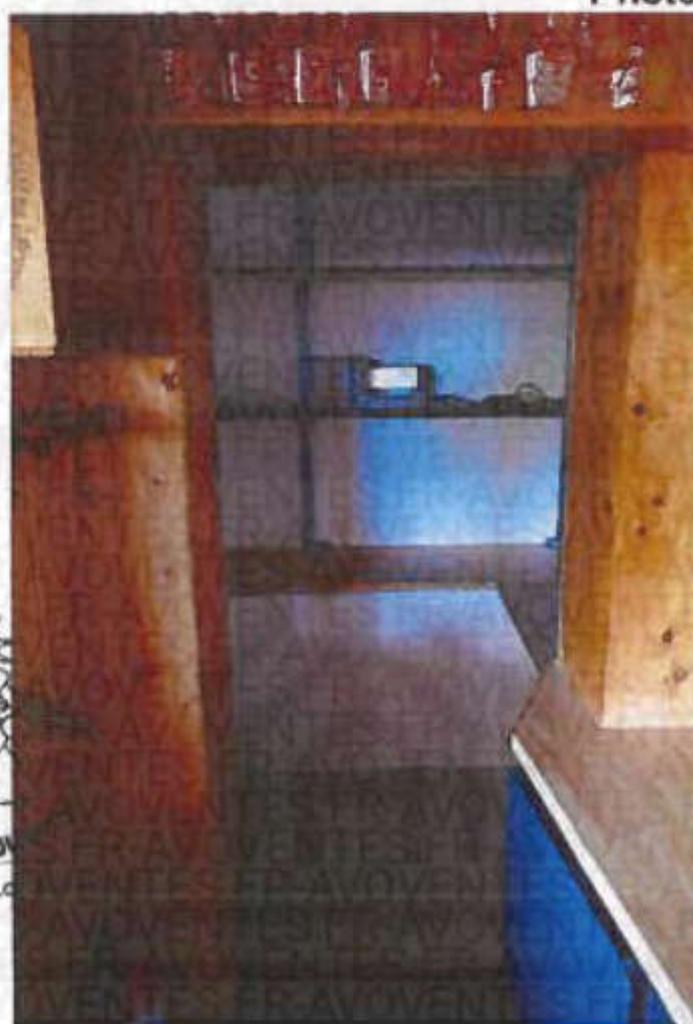
Photographie n° 124



Photographie n° 125

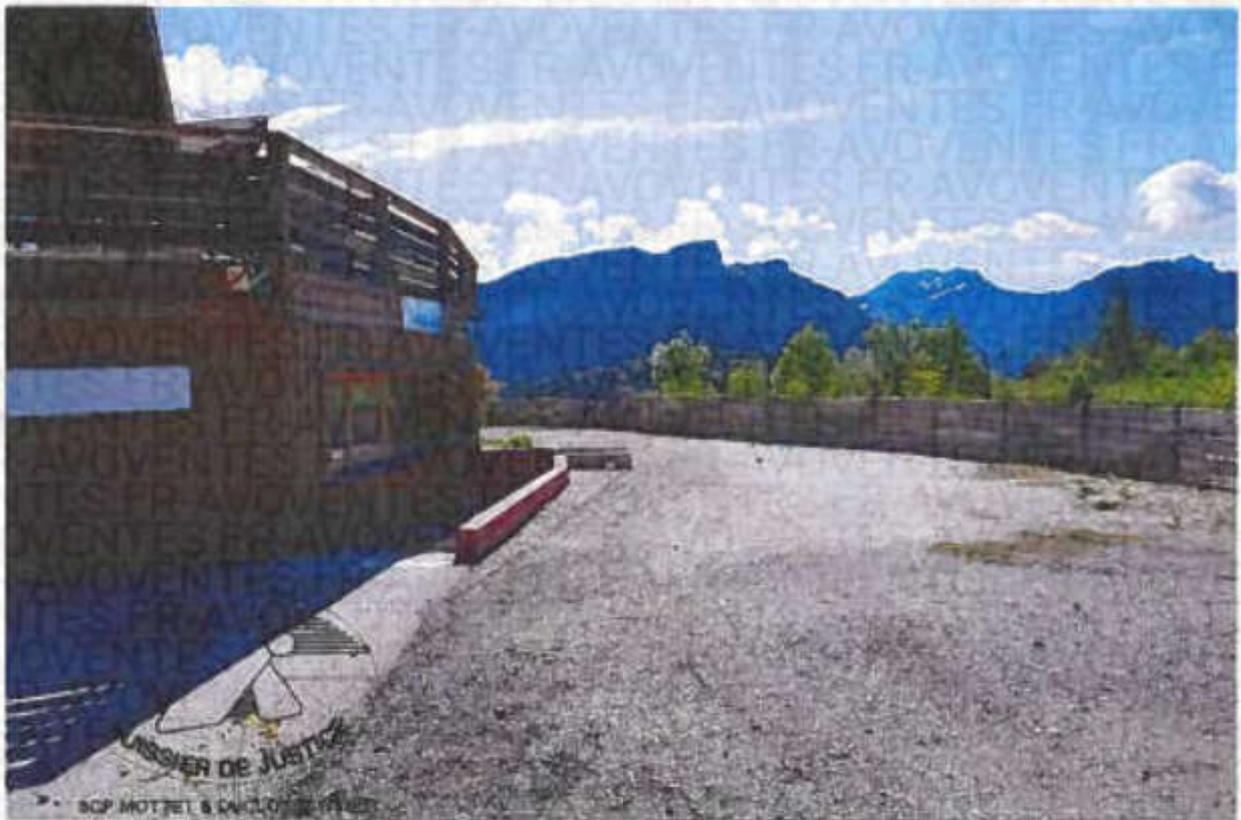


Photographie n° 126



SCP MOTTET & DUCLOS

Photographie n° 127



Photographie n° 128



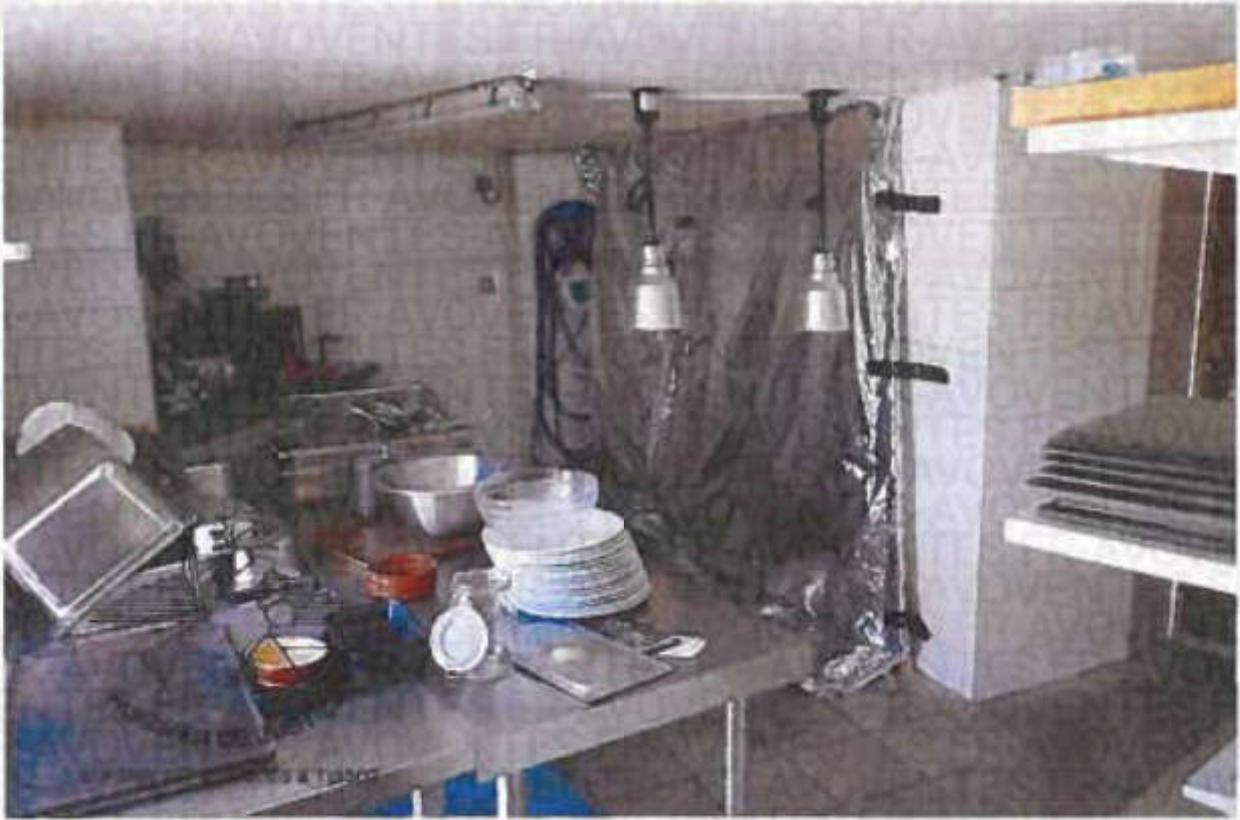
Photographie n° 129



Photographie n° 130



Photographie n° 131



Photographie n° 132



Photographie n° 133



Photographie n° 134



Photographie n° 135



Photographie n° 136



Photographie n° 137



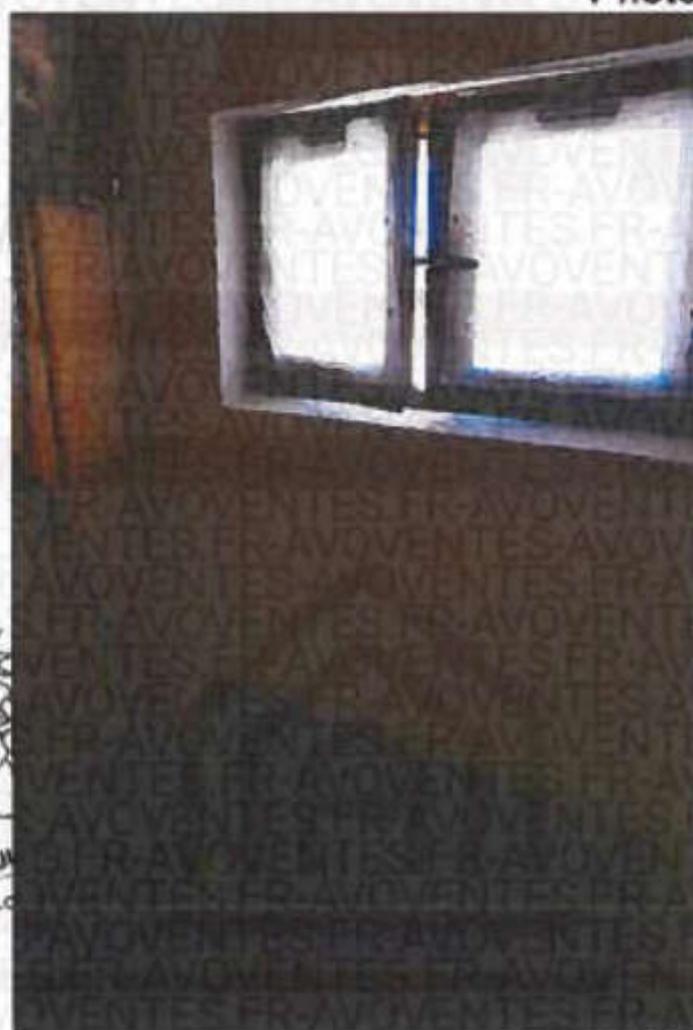
Photographie n° 138



Photographie n° 139



Photographie n° 140



SCP MOTTET & DUCLO

Photographie n° 141



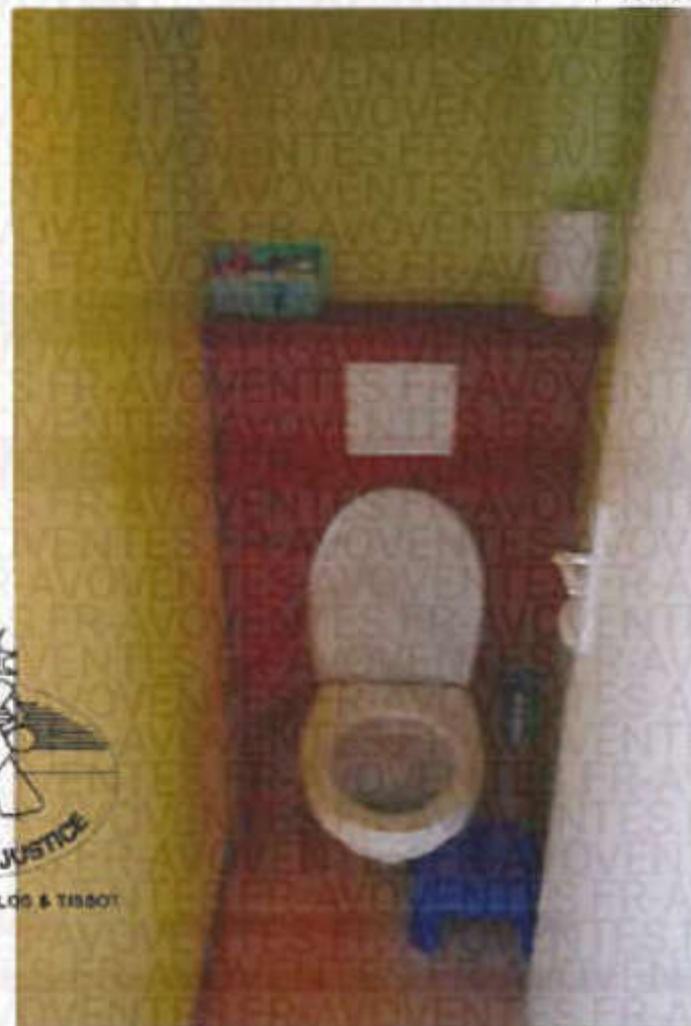
Photographie n° 142



Photographie n° 143



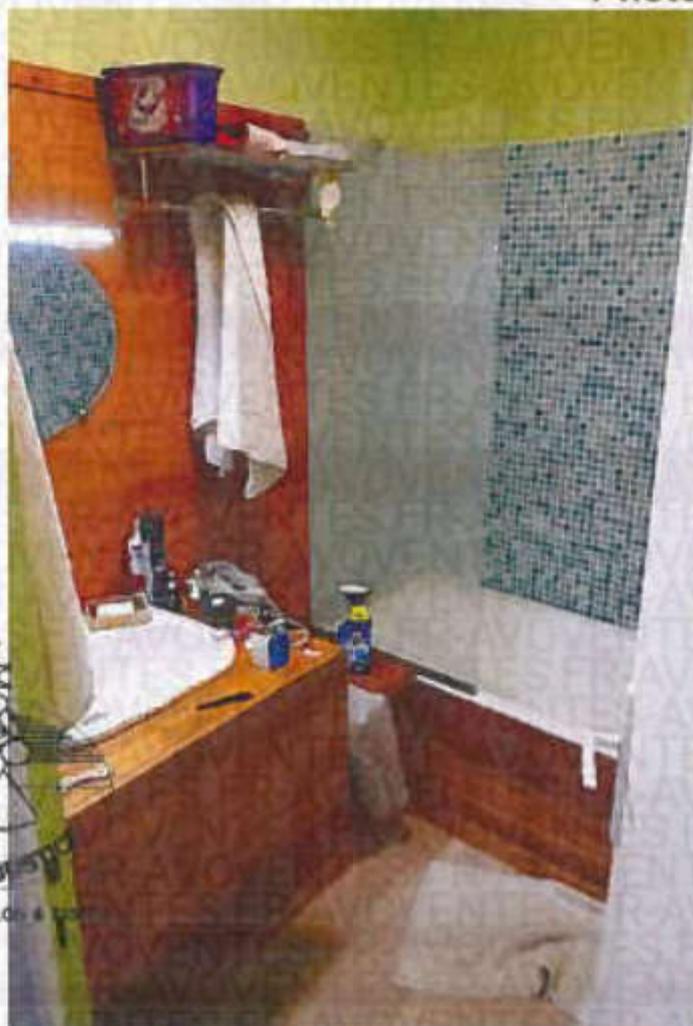
Photographie n° 144



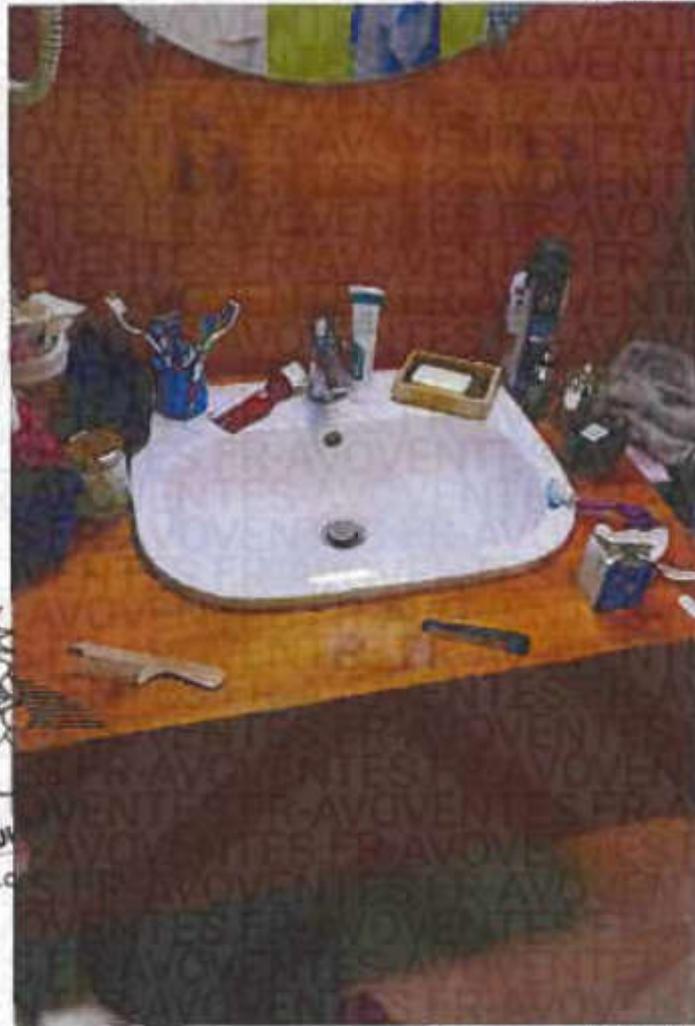
Photographie n° 145



Photographie n° 146



Photographie n° 147



Photographie n° 148



Photographie n° 149



Photographie n° 150



Photographie n° 151



Photographie n° 152



Photographie n° 153



Photographie n° 154



SCP MOTTET & OUCLO

Photographie n° 155



Photographie n° 156



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 157



Photographie n° 158



SCP MOTTET & DUCLOS - TISSOT

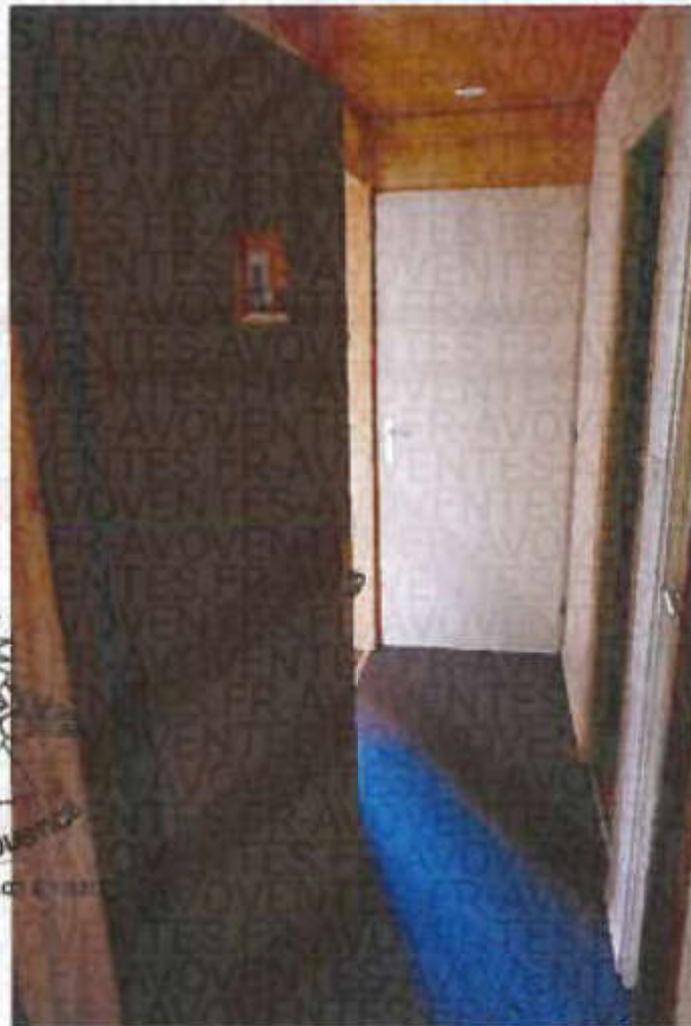
Photographie n° 159



Photographie n° 160



Photographie n° 161



Photographie n° 162



Photographie n° 163



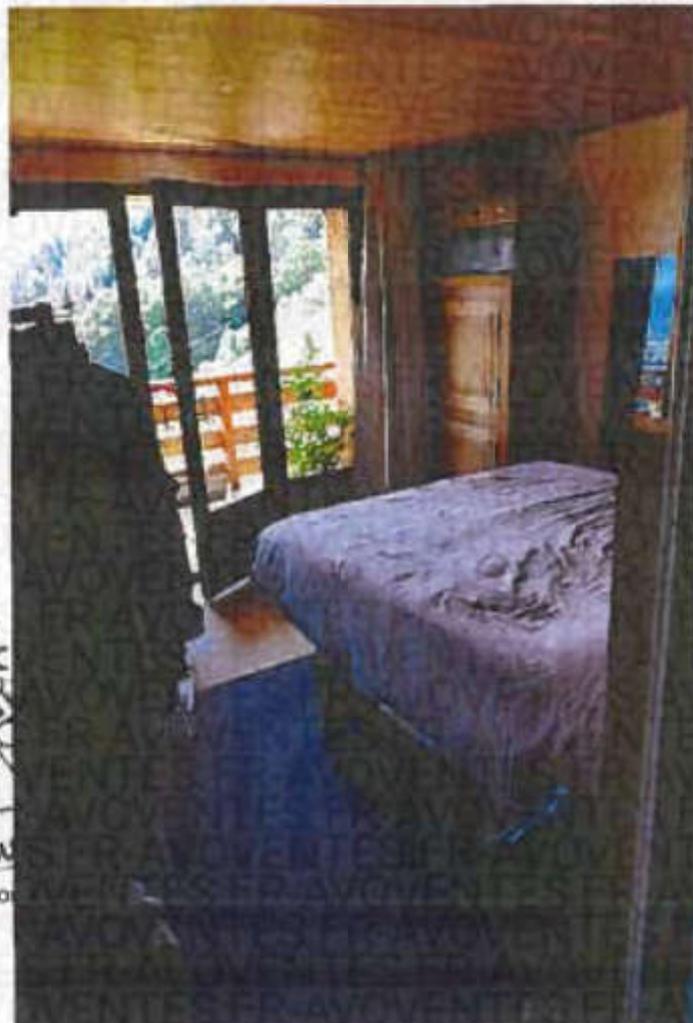
Photographie n° 164



Photographie n° 165



Photographie n° 166



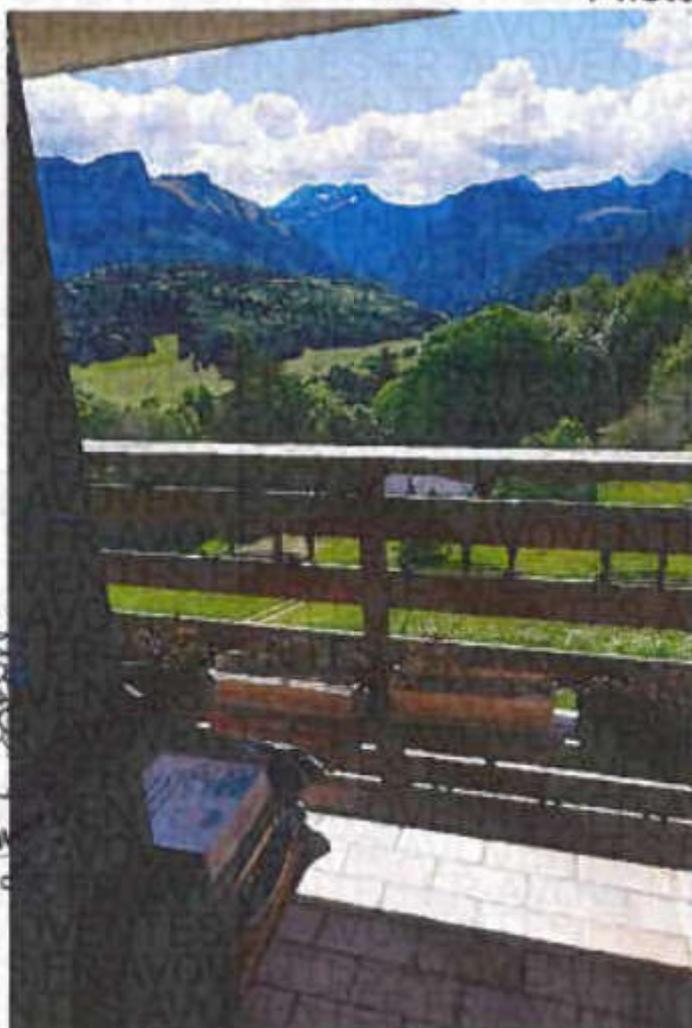
Photographie n° 167



Photographie n° 168



Photographie n° 169



Photographie n° 170



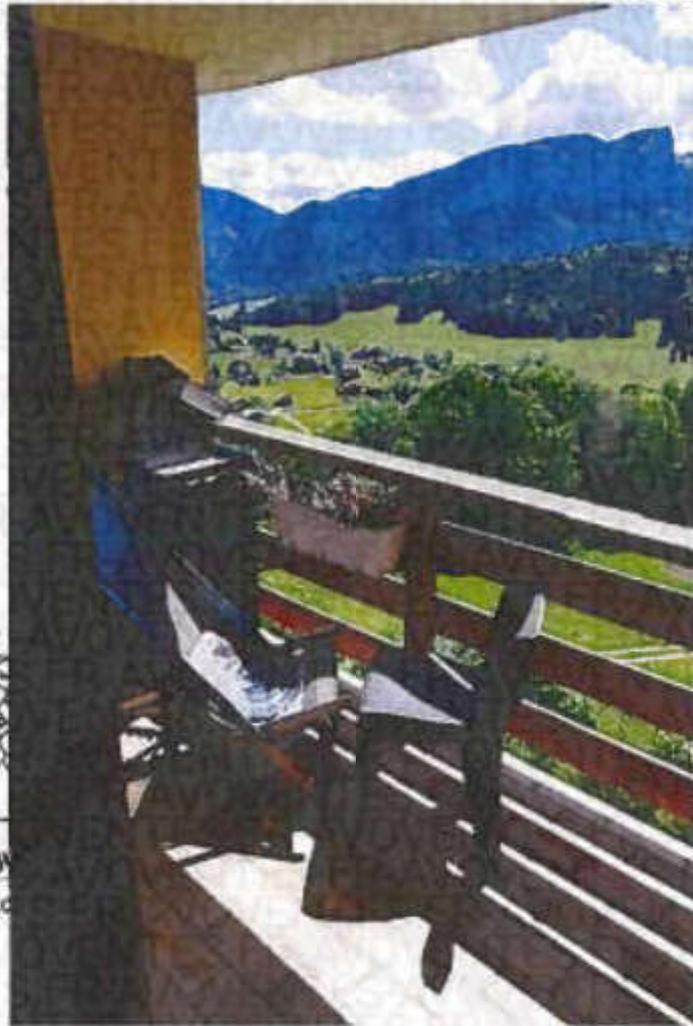
Photographie n° 171



Photographie n° 172



Photographie n° 173



Photographie n° 174



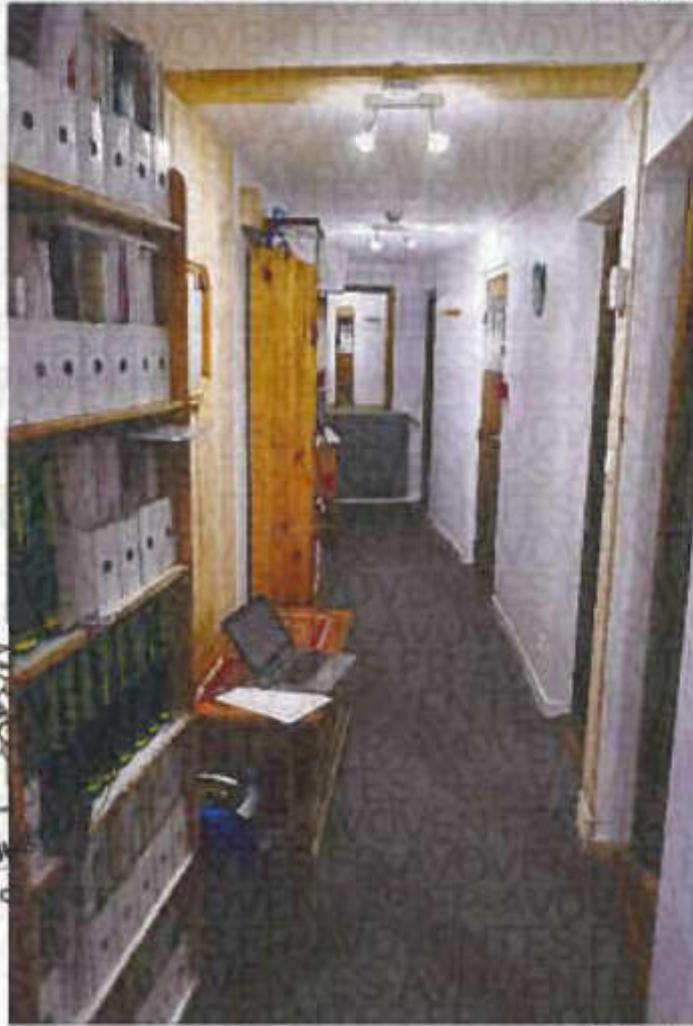
Photographie n° 175



Photographie n° 176



Photographie n° 177



Photographie n° 178



Photographie n° 179



Photographie n° 180



Photographie n° 181



Photographie n° 182



Photographie n° 183



Photographie n° 184



Photographie n° 185



SCP MOTTET & DUCLOS

Photographie n° 186



SCP MOTTET & DUCLOS

507

Photographie n° 187



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 188

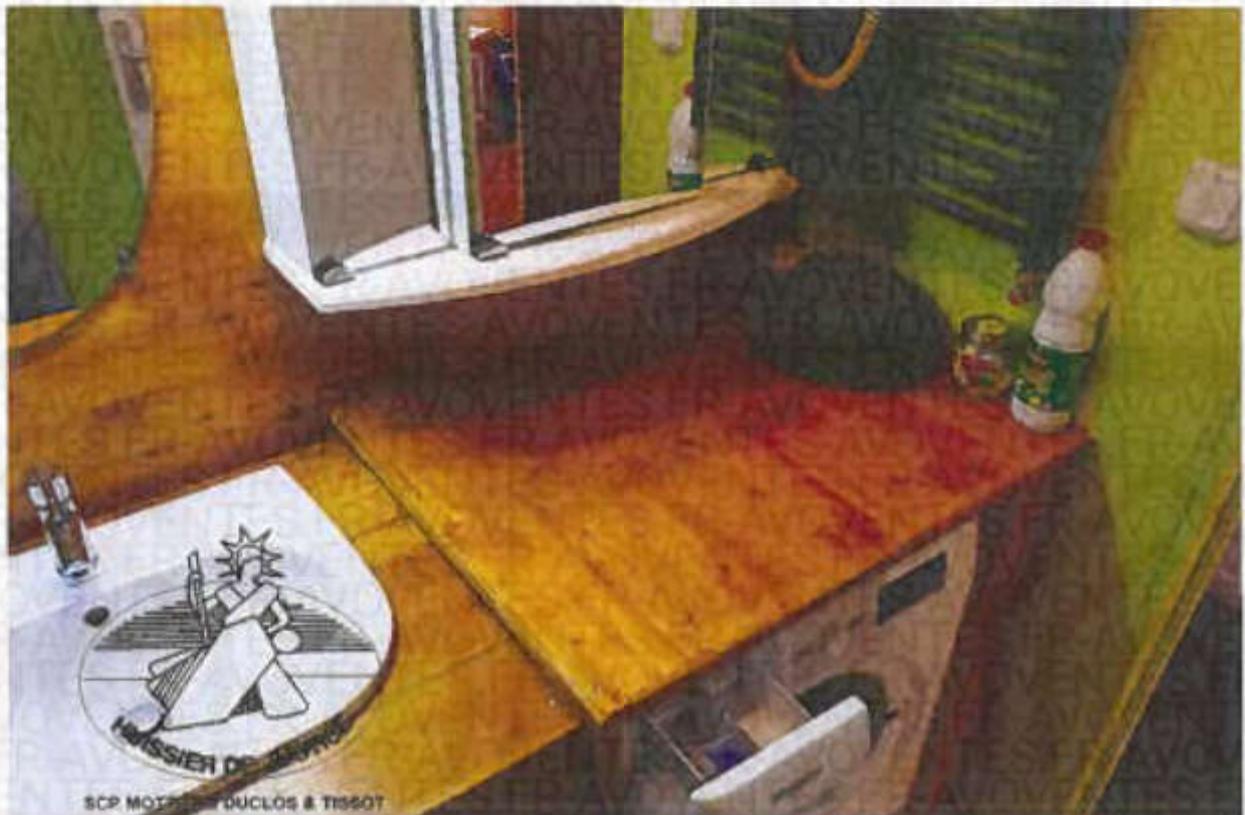


SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 189



Photographie n° 190



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 191



Photographie n° 192



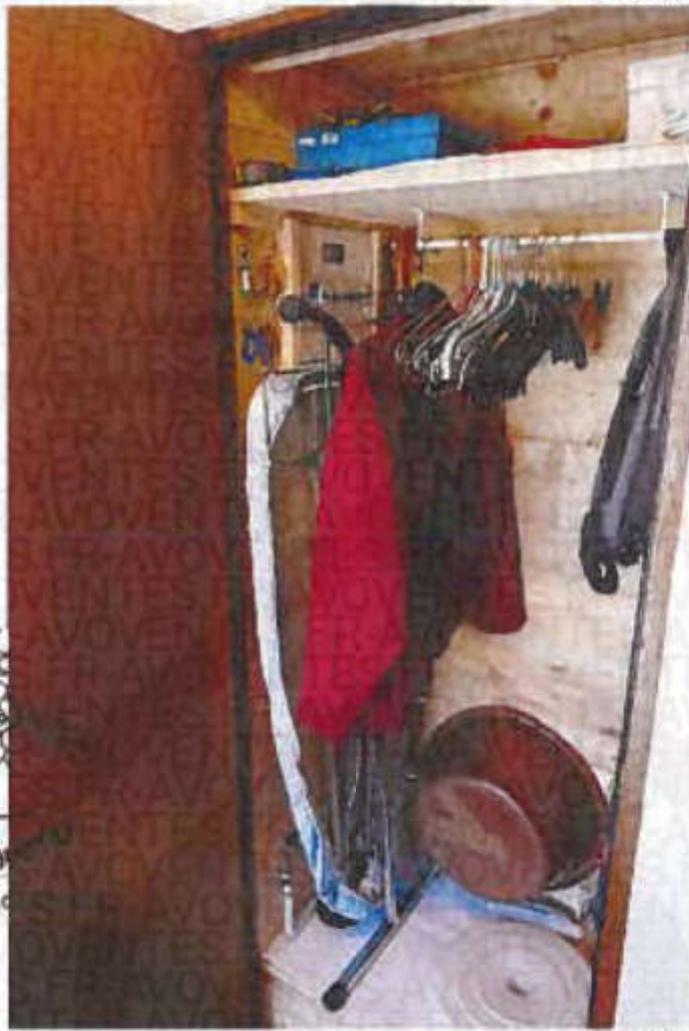
Photographie n° 193



Photographie n° 194



Photographie n° 195



Photographie n° 196



Photographie n° 197



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 198

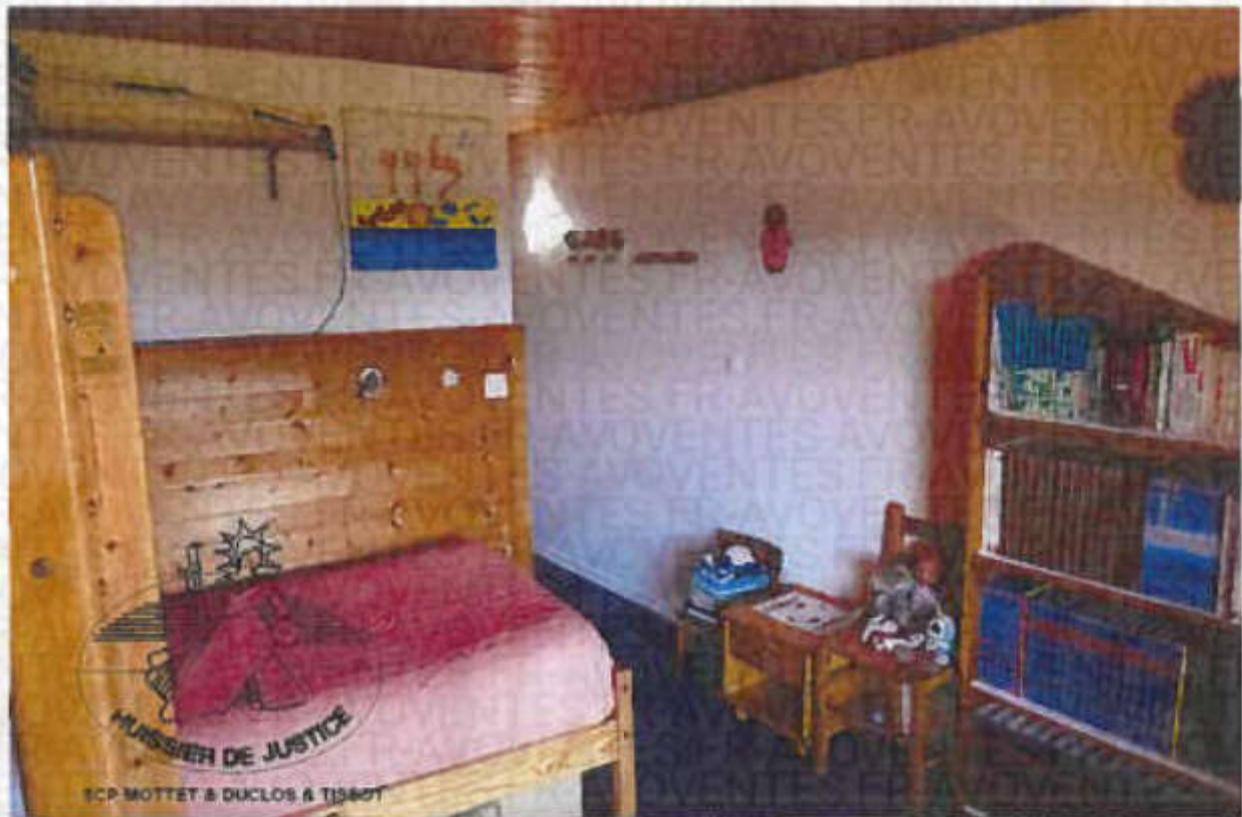


SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 199



Photographie n° 200



Photographie n° 201



Photographie n° 202



Photographie n° 203



Photographie n° 204



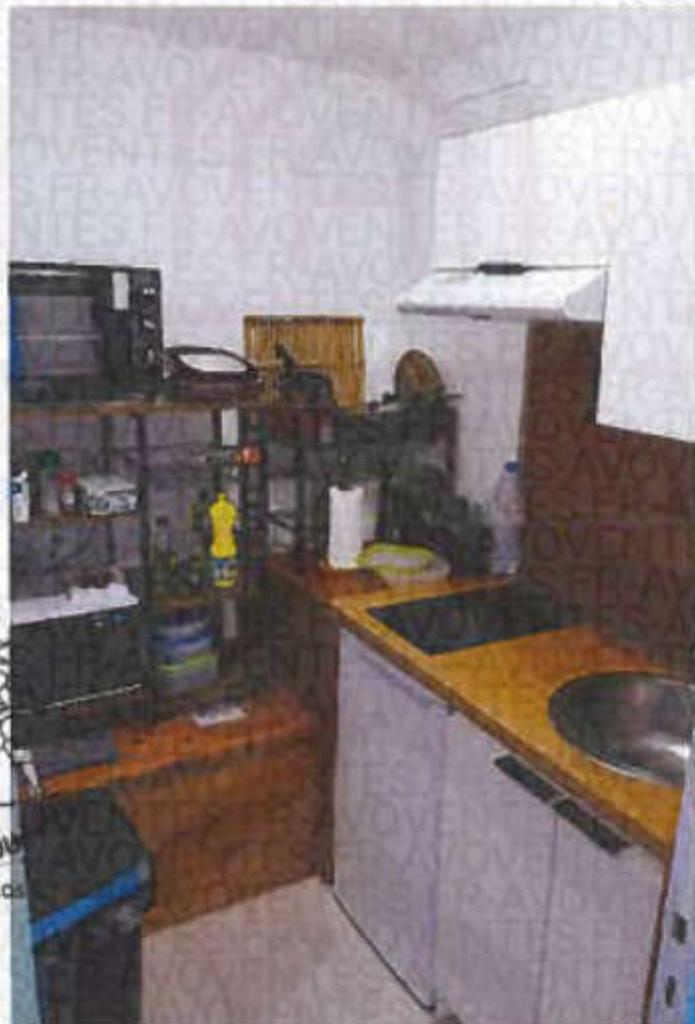
Photographie n° 205



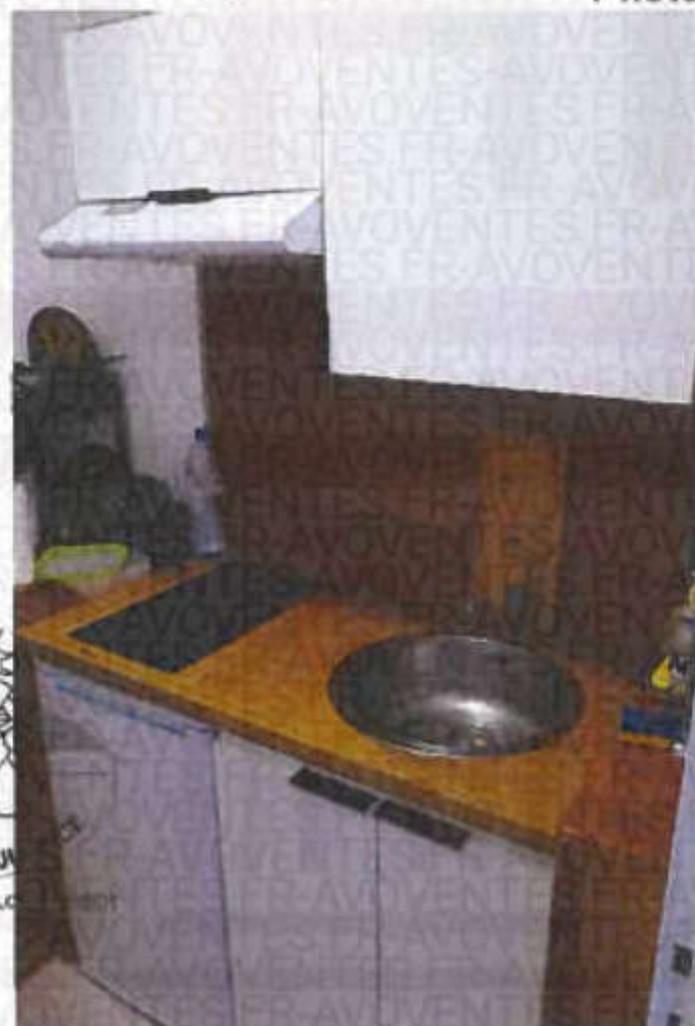
Photographie n° 206



Photographie n° 207



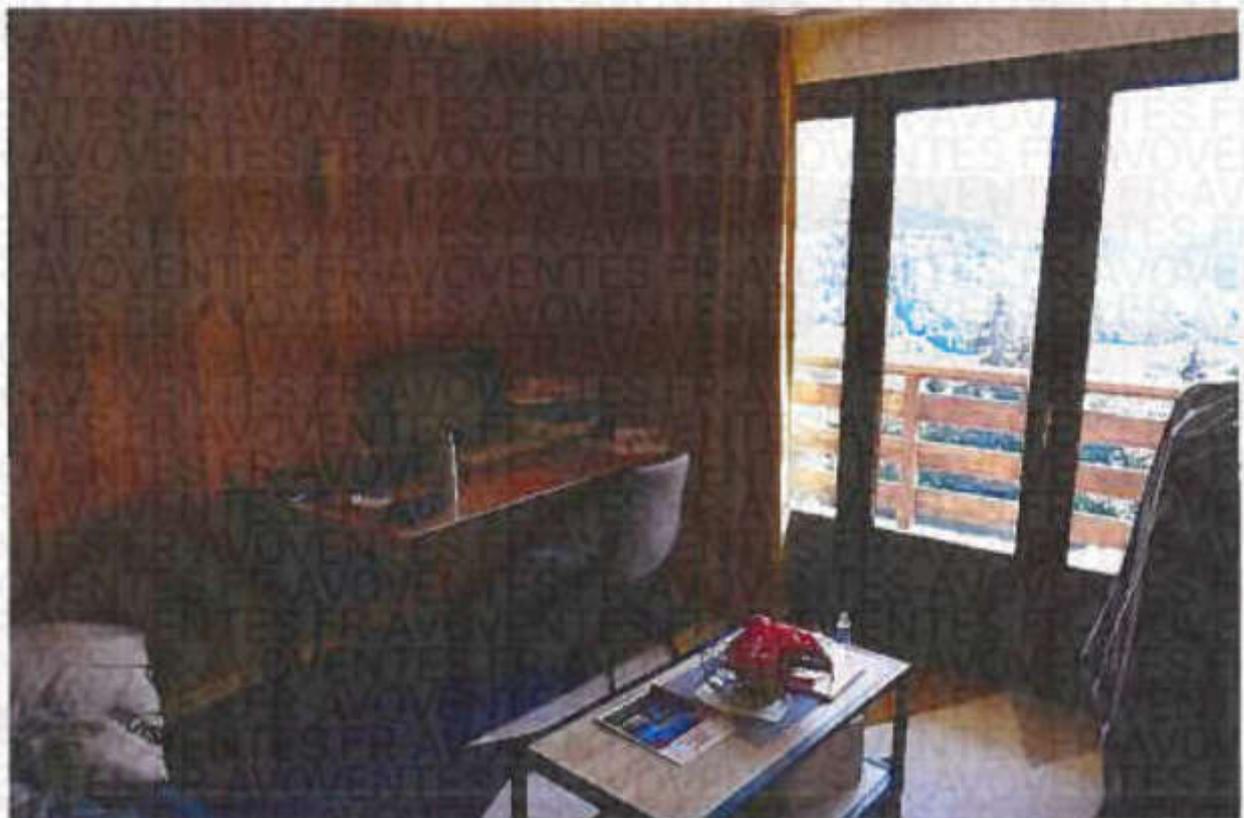
Photographie n° 208



Photographie n° 209



Photographie n° 210



Photographie n° 211



Photographie n° 212



SCP MOTTET & DUCLOUX

Photographie n° 213



Photographie n° 214



Photographie n° 215



Photographie n° 216



Photographie n° 217



Photographie n° 218



Photographie n° 219



Photographie n° 220



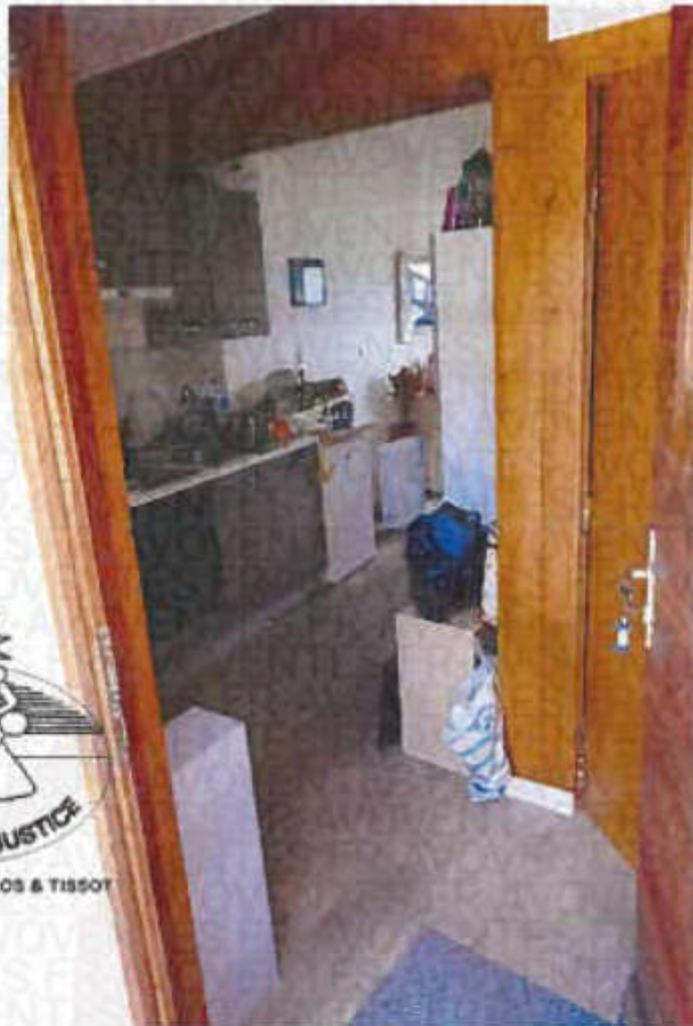
Photographie n° 221



Photographie n° 222



Photographie n° 223



Photographie n° 224



Photographie n° 225



Photographie n° 226



Photographie n° 227



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 228



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 229



Photographie n° 230



Photographie n° 231



Photographie n° 232



SCP MOTTET & DUCLOS, 1100077

Photographie n° 233



Photographie n° 234

